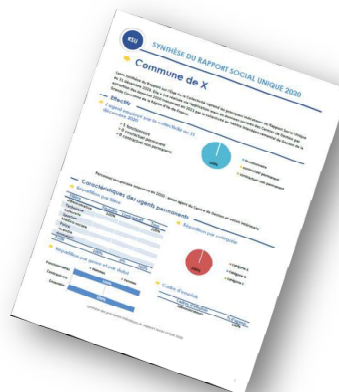




DONNÉES SOCIALES 2024 DES CENTRES DE GESTION

IMPORTER VOS DONNEES ET EDITER VOTRE SYNTHESE



Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du RSU 2024. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Version 1

Votre collectivité est-elle concernée par l'index DGCL égalité femme homme ?

OUI

L'obligation pour les employeurs de produire un index répond à trois conditions cumulatives:

La première condition dépend de la nature juridique de la structure, ainsi un index doit être établi chaque année par les régions, les départements et le Conseil national de la fonction publique territoriale. Pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale cette condition s'accompagne d'un seuil de plus de 40 000 habitants en 2022 et 2024. Dans le cas des communes surclassées démographiquement, c'est la population sur pondérée qui est prise en compte.

La deuxième condition est relative au nombre d'agents de la structure. Pour qu'une des structures mentionnées ci-dessus produise un index, celle-ci doit avoir rémunéré au moins 50 agents permanents en 2022 et 2024, et que la structure existe depuis le 1er janvier 2022.

La troisième et dernière condition est qu'il y ait au moins deux des quatre indicateurs de l'index qui soient calculables.

INDEX 2024
Egalité professionnelle

Exporter les notes de l'INDEX

NOM DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE :

COMMUNE DE DRANCY

Nom du correspondant : TORDJMAN YAELE

N° Département :

93

Téléphone :

01 48 96 50 45

Code postal :

93700

Adresse mail :

yaelle-tordjmann@drancy.fr

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE
PRÉSENTÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE
AU 31 DECEMBRE 2024**

LISTE NORMALISÉE DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Conformément à la loi du 6 août 2020 et au décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport

N° SIRET de la collectivité :

21930029000018

Type de collectivité :

06 - Commune (y compris commune nouvelle)

Veillez préciser :

* Est-elle affiliée au Centre de gestion ?

Oui

* Dispose-t-elle de son propre CST ?

Oui

01 - Région (y compris collectivités territoriales uniques de Martinique, de Guyane et de Corse)

02 - Département

03 - Service départemental d'incendie et de secours

04 - Centre de gestion de la fonction publique territoriale

05 - Centre national de la fonction publique territoriale

06 - Commune (y compris commune nouvelle)

07 - Centre communal d'action sociale (CCAS)

08 - Caisse des écoles (CDE)

09 - Caisse de crédit municipal

10 - Métropole (y compris métropole de Lyon)

11 - Communauté urbaine

12 - Communauté d'agglomération

13 - Communauté de communes

14 - Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

15 - Syndicat de communes à vocation multiple

16 - Syndicat de communes à vocation unique

17 - Syndicat mixte

18 - Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

19 - Office public de l'habitat (OPHLM - ODHLM)

20 - Pôle métropolitain

21 - Autre établissement public intercommunal

22 - Autre

Cliquez dans la colonne "onglet" pour accéder directement à l'onglet désiré.	Onglet
A - L'EMPLOI	
Agents sur des emplois fonctionnels de direction	
- IND 1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunéré au 31/12/2024, par statut d'origine, cadre d'emploi, sexe et grade de détachement	IND 1.0
Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein de fonctionnaires et caractéristiques des emplois	
- IND 1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2024 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe	IND 1.1
- IND 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalant Temps Plein Rémunérés (ETPR) en 2024 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe	IND 1.1.4
Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein des contractuels et caractéristiques des emplois	
- IND 1.2 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2024 par filière et cadre d'emploi, selon le type de contrat et le type de recrutement	IND 1.2
- IND 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalant Temps Plein Rémunérés (ETPR) en 2024 par filière déclinée par catégorie et par sexe	IND 1.2.4
- IND 1.2.5 - Nombre de CDI conclus au cours de l'année 2024	IND 1.2.5
- IND 1.3 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe	IND 1.3
Les autres personnels	
- IND 1.3.2 - Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDD par filière ou interfiliales, selon le sexe	IND 1.3.2
Pyramide des âges des agents	
- IND 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2024	IND 1.4.0
Positions statutaires particulières au 31 décembre 2024 des agents gérés par la collectivité territoriale	
- IND 1.4.1 - Nombre d'agents originaires de la collectivité	IND 1.4.1.4.4
- IND 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure	IND 1.4.1.4.4
- IND 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition	IND 1.4.1.4.4
- IND 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDD ou le CNPT (articles 51 et 97)	IND 1.4.1.4.4
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap)	
- IND 1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris redressés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe	IND 1.6.1
- IND 1.6.2 - Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi et taux d'emploi	IND 1.6.2
Autorisation d'exercice d'une activité accessoire	
- IND 1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire	IND 1.8.1
B - RECRUTEMENT	
- IND 1.9.0 - Bilan des arrivées et départs dans l'année 2024	IND 1.9.0
- IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2024, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe	IND 1.9.1
- IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2024, par cadre d'emploi, selon le motif de recrutement	IND 1.9.1
- IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2024, par filière et cadre d'emploi, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe	IND 1.9.1
C - PARCOURS PROFESSIONNEL	
Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent	
- IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2024, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie	IND 1.9.4.0
- IND 1.9.4.1 - Nombre de procédures de rupture conventionnelle au cours de l'année 2024, par sexe et catégorie hiérarchique	IND 1.9.4.1.9.4.2
- IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2024, par sexe et par catégorie hiérarchique	IND 1.9.4.1.9.4.2
Evolution de carrière	
- IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2024	IND 1.9.5.1.9.5.1
- IND 1.9.5.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2024	IND 1.9.5.1.9.5.1
- IND 1.9.5.2 - Avancement de grade dans l'année 2024 par filière et catégorie hiérarchique	IND 1.9.5.1
- IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2024	IND 1.9.7
- IND 1.9.8 - Nombre de barèmes sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emploi, sexe	IND 1.9.8
- IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure	IND 1.9.9
D - ORGANISATION DU TRAVAIL	
Congés et absences	
- IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents	IND 2.1.0
- IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les effectifs au 31/12/2024	IND 2.1.1
- IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales)	IND 2.1.2
- IND 2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales)	IND 2.1.3
- IND 2.1.4 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique	IND 2.1.4.2.1.6
- IND 2.1.5 - Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique	IND 2.1.4.2.1.6
- IND 2.1.6 - Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et catégorie hiérarchique	IND 2.1.4.2.1.6
- IND 2.1.7 - Ententes avant et après des congés de six mois ou plus	IND 2.1.6
- IND 2.1.8 - Nombre de jours de carence par sexe par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montants des sommes brutes retenues	IND 2.1.6
- IND 2.1.9 - Modalités de contrôle des ententes médicales	IND 2.1.6
- IND 2.2.0 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique	IND 2.2.0
Temps de travail	
- IND 2.2.1 - Modalités d'organisation du temps de travail	IND 2.2.1.9.2.3
- IND 2.2.2 - Contraintes particulières concernant le temps de travail	IND 2.2.1.9.2.3
- IND 2.2.3 - Compte élargie temps	IND 2.2.1.9.2.3
- IND 2.2.4 - Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours	IND 2.2.4
- IND 2.2.5 - Charte du temps	IND 2.2.5
- IND 2.2.6 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2024, par sexe, filière et cadre d'emploi	IND 2.2.6
- IND 2.2.9 - Nombre d'heures réalisées au-delà des heures normales définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu à une rémunération ni à récupération en 2024	IND 2.2.6
Temps partiel	
- IND 2.3.1 - Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984	IND 2.3.1
- IND 2.3.2 - Qualité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2024 par filière, cadre d'emploi et selon le sexe	IND 2.3.2
- IND 2.3.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe	IND 2.3.3
- IND 2.3.4 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2024 par filière, cadre d'emploi et selon la qualité de temps de travail et le sexe	IND 2.3.4
- IND 2.3.5 - Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe	IND 2.3.5
- IND 2.3.6 - Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel assimilé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant	IND 2.3.6
Télétravail	
- IND 2.4.1 - Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du Télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du Télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière	IND 2.4.1
- IND 2.4.2 - Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail	IND 2.4.2
E - REMUNERATIONS	
Rémunérations	
- IND 3.1.0 - Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2024	IND 3.1.1.3.3.1.4.3.1.1.3.1.0
- IND 3.2.1 - Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2024	IND 3.1.1.3.3.1.4.3.1.1.3.1.1
- IND 3.3.1 - Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2024	IND 3.1.1.3.3.1.4.3.1.1.3.1.2
- IND 3.3.9 - Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de confort	IND 3.3.9
- IND 3.4.0 - Ecart de rémunération hommes-femmes	IND 3.4.0
- IND 3.4.0.1 - Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2024	IND 3.4.0.1
Indemnité chômage	
- IND 3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires	IND 3.1.1.3.3.1.4.3.1.3.4.1
- IND 3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels	IND 3.1.1.3.3.1.4.3.1.3.4.2
- IND 3.4.3 - Montant des primes en cas de congé de maladie ordinaire	IND 3.1.1.3.3.1.4.3.1.3.4.3
Dépenses de fonctionnement	
- IND 3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel	IND 3.4.7
F - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	
Risques professionnels et mesures en matière de sécurité	
- IND 4.1.1 - Agents affectés à la prévention	IND 4.1.1.4.1.2
- IND 4.1.2 - Autres liés à la prévention dans l'année 2024	IND 4.1.1.4.1.2
- IND 4.1.3 - Nombre de visites médicales sur demande de l'agent	IND 4.1.3
- IND 4.1.4 - Existence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels	IND 4.1.4.1.2
- IND 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux	IND 4.1.4.1.2
- IND 4.1.6 - Existence de démarche de prévention des risques	IND 4.1.4.1.2
- IND 4.1.7 - Existence d'un registre de santé et sécurité	IND 4.1.4.1.2
- IND 4.1.8 - Existence d'un registre de santé et sécurité	IND 4.1.4.1.2
- IND 4.2.5 - Contrat d'assurance souscrit pour la prise en charge du risque maladie	IND 4.2.5
- IND 4.2.6 - Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spécifiques	IND 4.2.6
Protection fonctionnelle	
- IND 4.2.7 - Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime	IND 4.2.7
- IND 4.2.8 - Nombre d'accidents entraînant selon le genre	IND 4.2.8
Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents	
- IND 4.2.1 - Accidents du travail reconnus dans l'année 2024 et jours d'arrêt de travail liés aux accidents survenus en 2024 ou avant	IND 4.2.1
- IND 4.2.2 - Maladies professionnelles reconnues en 2024 et jours d'arrêt de travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues	IND 4.2.2
- IND 4.2.4 - Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année 2024	IND 4.2.4
- IND 4.3.1 - Nombre de signalements pour actes de violence physiques, de violences sexuelles, de discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissement sexistes,	IND 4.3.1
- IND 4.3.2 - Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement	IND 4.3.2
Inaptitudes	
- IND 4.4.1 - Inaptitudes au cours de l'année 2024	IND 4.4.1
Suicides	
- IND 4.5.1 - Suicides au cours de l'année 2024	IND 4.5.1
G - FORMATION	
- IND 5.1.1 - Tableau récapitulatif : Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2024 ayant participé à au moins une formation en	IND 5.1.1
- IND 5.1.1.2 - Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2024 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant	IND 5.1.1
- IND 5.1.3.1 - Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2024	IND 5.1.3
- IND 5.1.3.2 - Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2024	IND 5.1.3
- IND 5.1.4 - Coûts de formation	IND 5.1.4
H - ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	
Action Sociale	
- IND 7.1.1 - Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale	IND 7.1.1.2.1.3
- IND 7.1.2 - Modalités de mise en œuvre de l'action sociale	IND 7.1.1.2.1.3
- IND 7.1.3 - Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation	IND 7.1.1.2.1.3
Protection Sociale	
- IND 7.2.0 - Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire	IND 7.2.0.2.2
- IND 7.2.1 - Procédure retenue pour la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance	IND 7.2.0.2.2
- IND 7.2.2 - Nombre de bénéficiaires et montants de participations	IND 7.2.0.2.2
I - DIALOGUE SOCIAL	
Réunions statutaires	
- IND 6.1.0 - Nombre de représentants du personnel par type d'instance	IND 6.1.0
- IND 6.1.1 - Nombre de réunions au cours de l'année	IND 6.1.1.6.1.3
- IND 6.1.1.4 - Nombre de sessions de la CSE ou de la CCP	IND 6.1.1.6.1.3
Droits syndicaux	
- IND 6.1.2 - Droits syndicaux	IND 6.1.1.6.1.3
Négociations et accords collectifs	
- IND 6.1.5 - Nombre de négociations engagées et nombre d'accords collectifs conclus et signés au cours de l'année	IND 6.1.5
Conflits de travail	
- IND 6.1.6 - Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.	IND 6.1.6
- IND 6.1.3 - Nombre de jours de grèves en heures agent	IND 6.1.1.6.1.3
J - DISCIPLINE	
- IND 8.1.1 - Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année	IND 8.1.1
K - MESURES INDIVIDUELLES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	
- IND 9.1.1 - Nombre d'agents par année qui bénéficient d'un accompagnement des frais de transport domicile - travail ou d'un logement	IND 9.1.1.1.1.1
- IND 9.1.2 - Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du forfait de mobilité durable	IND 9.1.1.1.1.1
- IND 9.1.3 - Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient de la prime de covoiturage	IND 9.1.1.1.1.1

Score global



1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires

Indicateur 1 calculable



2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent

Indicateur 2 calculable



3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)

Indicateur 3 calculable



4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

Indicateur 4 calculable



Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

1.1.0 Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2024, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi permanent fonctionnel rémunérés au 31/12/2024.

Tableau 1.1.0.a : Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale									
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	2	1	0	0	0	0	1	0
Emplois fonctionnels techniques :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	0	2	1	0	0	0	0	1	0

Tableau 1.1.0.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)									
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0

Tableau 1.1.0.c : Contractuels sur emplois permanents

Emplois fonctionnels	Contractuels sur emplois permanents	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL	0	0

1.1.1 Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2024 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2024.

Remarque importante : les agents occupant un emploi fonctionnel sont également comptés ici, mais uniquement dans leurs cadres d'emplois et emploi : un attaché principal qui est en poste sur un emploi fonctionnel de directeur général adjoint, doit être comptabilisé en tant qu'attaché principal.

[Retour au sommaire](#)

*Uniquement pour les SDIS

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Temps complet	Tous emplois				Tous emplois		Total	Dont SPV*	
		Temps non complet			Sous- Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateur général	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Administrateur hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADMINISTRATEURS	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Attaché hors classe	2	0	0	0	0	2	0	2	0	0
Directeur territorial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché principal	9	0	0	0	0	6	3	9	0	0
Attaché	14	0	0	0	0	6	8	14	0	0
Attaché stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHES	25	0	0	0	0	14	11	25	0	0
Secrétaire de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SECRETAIRES DE MAIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	7	1	0	0	1	3	5	8	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	10	0	0	0	0	0	10	10	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	12	0	0	0	0	2	10	12	0	0
Rédacteur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
REDACTEURS	29	1	0	0	1	5	25	30	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	88	0	2	0	2	5	85	90	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	51	0	0	0	0	11	40	51	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire	3	0	0	0	0	0	3	3	0	0
Adjoint administratif	21	0	0	0	0	2	19	21	0	0
Adjoint administratif stagiaire	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	165	0	2	0	2	18	149	167	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	220	1	2	0	3	38	185	223	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Temps complet	Tous emplois				Tous emplois		Total	Dont SPV*	
		Temps non complet				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire			Sous- Total					
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEURS EN CHEF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur hors classe	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ingénieur principal	4	0	0	0	0	2	2	4	0	0
Ingénieur	3	0	0	0	0	3	0	3	0	0
Ingénieur stagiaire	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
INGENIEURS	10	0	0	0	0	7	3	10	0	0
Technicien principal de 1ère classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Technicien principal de 2ème classe	9	0	0	0	0	9	0	9	0	0
Technicien principal de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Technicien	5	0	0	0	0	4	1	5	0	0
Technicien stagiaire	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
TECHNICIENS	17	0	0	0	0	16	1	17	0	0
Agent de maîtrise principal	22	0	0	0	0	17	5	22	0	0
Agent de maîtrise	22	0	0	0	0	17	5	22	0	0
Agent de maîtrise stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS DE MAITRISE	44	0	0	0	0	34	10	44	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	64	0	0	0	0	47	17	64	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	159	0	0	0	0	77	82	159	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	121	0	2	0	2	86	37	123	0	0
Adjoint technique stagiaire	8	0	0	0	0	4	4	8	0	0
ADJOINTS TECHNIQUES	352	0	2	0	2	214	140	354	0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique des établissements d'enseignement stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	423	0	2	0	2	271	154	425	0	0
FILIERE CULTURELLE										
Conservateur en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	1	0	0	0	0	0	1	1		
Attaché principal de conservation du patrimoine	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Bibliothécaire principal	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Bibliothécaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIBLIOTHECAIRES	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire			Sous- Total					
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	3	0	0	0	0	0	3	3	0	0
Professeur d'enseignement artistique classe normale	1	1	0	0	1	2	0	2	0	0
Professeur d'enseignement artistique stagiaire	0	1	2	0	3	3	0	3	0	0
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	4	2	2	0	4	5	3	8	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3	0	0	0	0	2	1	3	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	0	0	0	0	2	0	2	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	4	0	0	0	0	0	4	4	0	0
Assistant de conservation stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	9	0	0	0	0	4	5	9	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	4	0	2	0	2	2	4	6	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2	1	0	0	1	1	2	3	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	6	1	2	1	4	4	6	10	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	3	0	0	0	0	0	3	3	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	6	0	0	0	0	2	4	6	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	11	0	0	0	0	3	8	11	0	0
FILIERE CULTURELLE	33	3	4	1	8	17	24	41	0	0

FILIERE SPORTIVE										
Conseiller principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSEILLERS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe	7	0	0	0	0	7	0	7	0	0
Educateur principal de 2ème classe	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
Educateur principal stagiaire de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Educateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEURS DES APS	10	0	0	0	0	9	1	10	0	0
Opérateur principal	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Opérateur qualifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur qualifié stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OPERATEURS DES APS	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
FILIERE SPORTIVE	11	0	0	0	0	9	2	11	0	0

FILIERE SOCIALE										
Conseiller hors classe socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller supérieur socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller socio-éducatif stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire			Sous- Total					
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
Assistant socio-éducatif de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Educateur de jeunes enfants	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	3	0	0	0	0	0	3	3	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	37	0	0	0	0	0	37	37	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	30	0	0	0	0	0	30	30	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASEM	67	0	0	0	0	0	67	67	0	0
Agent social principal de 1ère classe	9	0	0	0	0	0	9	9	0	0
Agent social principal de 2ème classe	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0
Agent social principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS SOCIAUX	11	0	0	0	0	0	11	11	0	0
FILIERE SOCIALE	81	0	0	0	0	0	81	81	0	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Médecin hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDECINS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologue hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologue de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologue de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PSYCHOLOGUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAGES-FEMMES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadré de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice-cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice-cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES-CADRES DE SANTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES (décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié) *	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice hors classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Puéricultrice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18 août 2014) *	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Infirmier en soins généraux	3	0	0	0	0	0	3	3	0	0
Infirmier en soins généraux stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	4	0	0	0	0	1	3	4	0	0
Infirmier de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire			Sous- Total					
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
INFIRMIERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide-soignant de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide-soignant de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide-soignant de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AIDE-SOIGNANT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	7	0	0	0	0	0	7	7	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale stagiaire	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	11	0	0	0	0	1	10	11	0	0
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRES DE SOINS	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	18	0	0	0	0	3	15	18	0	0

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, technicien de laboratoire médical, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, technicien de laboratoire médical, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, technicien de laboratoire médical, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PEDICURES-ODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe supérieure (cat.B)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical (cat.B)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical stagiaire (cat.B)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Directeur principal de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire			Sous- Total					
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Chef de service de police municipale	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Chef de service de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	3	0	0	0	0	3	0	3	0	0
Chef de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brigadier-chef principal	13	0	0	0	0	10	3	13	0	0
Gardien-brigadier	19	0	0	0	0	13	6	19	0	0
Gardien-brigadier stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	32	0	0	0	0	23	9	32	0	0
Garde-champêtre chef principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GARDES-CHAMPÊTRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	35	0	0	0	0	26	9	35	0	0

FILIERE INCENDIE SECOURS

Contrôleur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRÔLEURS, COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant-colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commandant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDECINS, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 1ère classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LIEUTENANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjudant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sergent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sergent stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal-chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAPEURS ET CAPORAUX DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE ANIMATION

Animateur principal de 1ère classe	5	0	0	0	0	3	2	5	0	0
Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Animateur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire			Sous- Total					
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
Animateur	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Animateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ANIMATEURS	7	0	0	0	0	3	4	7	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	11	0	1	0	1	4	8	12	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	23	0	0	0	0	12	11	23	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation	49	0	4	7	11	25	35	60	0	0
Adjoint territorial d'animation stagiaire	3	0	0	2	2	4	1	5	0	0
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	86	0	5	9	14	45	55	100	0	0
FILIERE ANIMATION	93	0	5	9	14	48	59	107	0	0
TOTAL	914	4	13	10	27	412	529	941	0	0

Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2024 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, occupant un emploi à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2024 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires).

Filières	Hommes 1.1.4(1)	Femmes 1.1.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	37,66	173,80
Catégorie A	15,52	11,69
Catégorie B	5,13	24,89
Catégorie C	17,01	137,22
FILIERE TECHNIQUE	272,45	155,83
Catégorie A	7,99	1,17
Catégorie B	14,33	1,00
Catégorie C	250,13	153,66
FILIERE CULTURELLE	13,54	25,93
Catégorie A	3,82	5,69
Catégorie B	6,83	12,63
Catégorie C	2,89	7,61
FILIERE SPORTIVE	9,36	1,63
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	9,36	1,00
Catégorie C	0,00	0,63
FILIERE SOCIALE	0,00	81,24
Catégorie A	0,00	2,32
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	78,92
FILIERE MEDICO-SOCIALE	3,00	14,93
Catégorie A	2,00	3,17
Catégorie B	1,00	9,76
Catégorie C	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	25,74	8,74
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	3,00	0,00
Catégorie C	22,74	8,74
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	45,02	56,34
Catégorie B	3,01	4,04
Catégorie C	42,01	52,30
TOTAL	406,77	518,44

Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2024 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent rémunérés au 31/12/2024.
Remarque importante : les agents occupant un emploi fonctionnel doivent être uniquement comptabilisés dans leurs cadres d'emplois respectifs.

Type de contrat											
CDD											
Type de recrutement											
Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 - art											
Article L332-13	Article L332-14	Article L332-8.1	Article L332-8.2*	Article L332-8.3*	Article L332-8.4*	Article L332-8.5*	Article L332-8.6*	CDI			
Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes de nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47,136,...)			
								Total			

Type de recrutement												Ancienneté dans la collectivité		CDI		CDD		Dont SPV	
Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 - art												Tous emplois exerçant à							
Article L332-13	Article L332-14	Article L332-8.1	Article L332-8.2*	Article L332-8.3*	Article L332-8.4*	Article L332-8.5*	Article L332-8.6*	CDI											
Remplacants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emploi existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2 000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47,136-...)				Total		Temps complet		Temps non complet			
CADRE D'EMPLOIS																			
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Auxiliaires de puériculture	1	6	0	0	0	0	0	0	0	7	7	0	0	0	0	7	0		
Auxiliaires de soins	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	2	0	0	2	0		
FLIERE MEDICO-SOCIALE	4	16	4	0	0	0	0	0	0	15	39	0	16	7	36	8	18		
FLIERE MEDICO-TECHNIQUE																			
Masso-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale hors classe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0		
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FLIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0		
FLIERE POLICE MUNICIPALE																			
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FLIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FLIERE INCENDIE ET SECOURS																			
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Sapeurs et Caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FLIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FLIERE ANIMATION																			
Animateurs	0	2	0	1	0	0	0	0	0	3	3	0	3	0	0	2	1		
Adjointes d'animation	0	14	0	0	0	0	0	0	0	2	16	3	13	14	0	2	3		
FLIERE ANIMATION	0	16	0	1	0	0	0	0	0	2	19	6	13	17	0	2	5		
TOTAL	15	229	4	6	0	0	0	0	0	23	277	243	34	250	7	20	149		
Comptabiliser les puéricultures du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.																			

* Comptabiliser les précultures du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2024 par filière déclinée par catégorie et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2024 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires)

Filières	Hommes 1.2.4(1)	Femmes 1.2.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	11,22	29,41
Catégorie A	8,93	7,99
Catégorie B	0,83	4,52
Catégorie C	1,46	16,90
FILIERE TECHNIQUE	64,38	29,99
Catégorie A	5,68	3,70
Catégorie B	8,21	2,72
Catégorie C	50,49	23,57
FILIERE CULTURELLE	10,42	18,30
Catégorie A	0,91	1,27
Catégorie B	7,89	11,29
Catégorie C	1,62	5,74
FILIERE SPORTIVE	2,70	2,31
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	2,70	2,31
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	2,00	36,80
Catégorie A	1,00	4,67
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	1,00	32,13
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,68	11,63
Catégorie A	0,68	3,62
Catégorie B	0,00	6,66
Catégorie C	0,00	1,35
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,57	0,10
Catégorie A	0,57	0,10
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	7,74	10,75
Catégorie B	2,67	0,50
Catégorie C	5,07	10,25
TOTAL	99,71	139,29

Avez-vous conclu un ou plusieurs contrats à durée indéterminé au cours de l'année ?		Oui
---	--	-----

Fondement du recrutement							Total
Article L332-8,1	Article L332-8,2°	Article L332-8,3°	Article L332-8,4°	Article L332-8, 5°	Article L332-8,6°	Cas particuliers	
Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE							
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	2
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	2
FILIÈRE TECHNIQUE							
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0

FILIÈRE CULTURELLE												
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE												
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SOCIALE												
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE												
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE												
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE												
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIÈRE INCENDIE ET SECOURS												
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION												
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents contractuels sur un emploi non permanent ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2024

Tableau 1.3.1.a - Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique

	Effectifs rémunérés au 31 décembre 2024			Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024		
	Hommes 1.3.1(1)	Femmes 1.3.1(2)	Total	Hommes 1.3.1(3)	Femmes 1.3.1(4)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	3	1	4	3	1	4
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	1	0	1	1	0	1
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	128	353	481	250	607	857
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	2	1	3	4	3	7
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement par les CDG)	0	0	0	0	0	0
Apprentis	11	11	22	14	15	29
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	0	0	0	0	0	0
Vacataires (hors jury de concours)	0	0	0	0	0	0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	11	10	21
TOTAL	145	366	511	283	636	919

Tableau 131b - Autres contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré

	Nombre de contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré sur l'année 2024		
	Hommes 1.3.1b(1)	Femmes 1.3.1b(2)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	3,00	1,00	4,00
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	1,00	0,00	1,00
Assistants maternels	0,00	0,00	0,00
Assistants familiaux	0,00	0,00	0,00
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0,00	0,00	0,00
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	71,22	130,82	202,04
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	2,58	2,05	4,63
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement par les CDG)	0,00	0,00	0,00
Apprentis	7,72	10,73	18,45
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	0,00	0,00	0,00
Vacataires (hors jury de concours)	0,00	0,00	0,00
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0,02	0,03	0,05
TOTAL	85,54	144,63	230,17

Champ : personnes de droit public ou privé qui sont dans le cadre d'une mission temporaire et qui sont mises à disposition par les CDG ou intérimaires, ayant été présentes au moins un jour durant l'année 2024.

Avez-vous eu recours à du personnel temporaire provenant d'une entreprise privée ou bien un CDG ?	Non
---	-----

	Effectifs présents au 31 décembre 2024	
	Hommes 1.3.2(1)	Femmes 1.3.2(2)
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0

Effectifs présents au moins un jour entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024	
Hommes 1.3.2(3)	Femmes 1.3.2(4)
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0

Personnels employés dans le cadre du recours au service des entreprises (intérim)	0	0
---	---	---

0	0
---	---

**Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels
présents dans les effectifs au 31/12/2024**

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les contractuels occupant un emploi permanent ou un emploi non permanent, présents au 31/12/2024.

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires 1.4.0 (1)	Contractuels occupant un emploi permanent 1.4.0 (2)	Contractuels occupant un emploi non permanent 1.4.0 (3)
HOMMES	moins de 20 ans	0	1	19
	20 à 24 ans	4	8	60
	25 à 29 ans	15	15	20
	30 à 34 ans	43	25	6
	35 à 39 ans	36	17	9
	40 à 44 ans	56	8	9
	45 à 49 ans	55	8	3
	50 à 54 ans	84	10	8
	55 à 59 ans	64	9	4
	60 à 64 ans	47	10	4
	65 ans et plus	8	8	3
	TOTAL	412	119	145
FEMMES	moins de 20 ans	0	0	38
	20 à 24 ans	2	10	112
	25 à 29 ans	16	25	23
	30 à 34 ans	37	17	31
	35 à 39 ans	38	22	29
	40 à 44 ans	63	20	35
	45 à 49 ans	57	18	34
	50 à 54 ans	114	12	25
	55 à 59 ans	106	16	31
	60 à 64 ans	89	7	6
	65 ans et plus	7	11	2
	TOTAL	529	158	366
ENSEMBLE	moins de 20 ans	0	1	57
	20 à 24 ans	6	18	172
	25 à 29 ans	31	40	43
	30 à 34 ans	80	42	37
	35 à 39 ans	74	39	38
	40 à 44 ans	119	28	44
	45 à 49 ans	112	26	37
	50 à 54 ans	198	22	33
	55 à 59 ans	170	25	35
	60 à 64 ans	136	17	10
	65 ans et plus	15	19	5
	TOTAL	941	277	511

1.4.1 Nombre d'agents originaires de la collectivité en positions statutaires particulières au 31/12/2024, par sexe



Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, en positions statutaires particulières au 31/12/2024.

au 31/12/2024	Hommes	Femmes	Total
En congé parental (article 75) Fonctionnaires et contractuels	1	5	6
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels Fonctionnaires et contractuels	29	28	57
dont disponibilité de droit	5	7	12
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent Fonctionnaires et contractuels	5	13	18
En congé spécial (article 99) Fonctionnaires uniquement	0	0	0

Détachés dans une autre structure (article 64) Fonctionnaires uniquement :	Hommes	Femmes	Total
Fonction publique d'Etat	0	5	5
Fonction publique hospitalière	0	0	0
Autre collectivité	0	0	0
Détachement d'office auprès d'une personne morale de droit privé ou d'une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial	0	0	0
Autres structures*	0	0	0

*Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

Détachés au sein de leur propre collectivité : Fonctionnaires uniquement	Hommes	Femmes	Total
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité	3	2	5
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité	0	0	0
Changement de filière	0	0	0

Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) Fonctionnaires et contractuels	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	0	0	0
dont mis à disposition d'une organisation syndicale	0	0	0

E mploi 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure

Champ : fonctionnaires originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2024.

au 31/12/2024	Emploi non fonctionnel		Emploi fonctionnel		Emploi de cabinet	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Détachés dans votre collectivité et issus de :						
Fonction publique d'Etat	0	0	1	0	0	0
Fonction publique hospitalière	0	0	0	0	0	0
Autre collectivité	0	0	0	0	0	0
Autres structures*	0	0	0	0	0	0

*par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

E mploi 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition (*)

Champ : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2024.

au 31/12/2024	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mis à disposition de votre collectivité	0	0	0	0
dont originaire de la fonction publique d'Etat	0	0	0	0

(*) Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics

E mploi 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)

Remarque : seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

Avez-vous assuré la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

au 31/12/2024	Hommes	Femmes	Total
Depuis moins d'1 an	0	0	0
De 1 an à moins de 2 ans	0	0	0
De 2 ans à moins de 5 ans	0	0	0
entre 5 et 10 ans	0	0	0

Fin de la prise en charge au terme de 10 années en raison :			
- de l'expiration des droits à prise en charge financière	0	0	0
- de l'admission à la retraite	0	0	0
- du non-respect grave et répété de ses obligations	0	0	0
- du refus répété des offres d'emplois proposées	0	0	0

Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe

Tableau 1.6.1.0 : Collectivités concernées

Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12/2024 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi - travailleurs handicapés (BOETH), y compris reclassés ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher les tableaux suivants :

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent ou non permanent), en situation de handicap et bénéficiant de

Tableau 1.6.1.a : Agents BOETH sur un emploi permanent

Catégorie hiérarchique	Titulaires et stagiaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	0	1	0	0
B	1	2	0	1
C	22	64	0	2

Tableau 1.6.1.b : Agents BOETH sur un emploi NON permanent

Contractuels sur emploi NON permanent			
TOTAL		Dont apprentis	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1	0	0	0

1.6.2 - Respect de l'obligation d'emploi : dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi (ouvrant droit à réduction des unités manquantes) et taux d'emploi

Champ : toutes les collectivités sont concernées y compris celles de moins de 20 agents.

1.6.2a -- Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi	
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1	5 274 €
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2	2 315 €
Unités déductibles *	0,35

1.6.2b - Taux d'emploi (calculé sur le champ des emplois permanents)	
Nombre de travailleurs en situation de handicap bénéficiaires de l'OETH sur emploi permanent employés par la collectivité au 31/12/2024	93
Taux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap	7,78
Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap	7,81

(*) Les unités déductibles sont le résultat de la conversion en unités du montant en euro des quatre types de dépenses couvrant partiellement l'obligation. Le nombre d'unités déductibles est égal au quotient obtenu en divisant le montant des dépenses réalisées en application du premier alinéa de l'article L. 323-8 et de celles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (art. 6 du décret n°2006-501 relatif au FIPHFP), par le traitement brut annuel minimum servi à un agent occupant à temps complet un emploi public apprécié au 31 décembre de l'année 2020 (17 375,78 €).

E

mploi

1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire

Tableau 1.8.1.a : Fonctionnaires

Existe-t-il au sein de votre collectivité des fonctionnaires autorisés à exercer une activité à titre accessoire ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)							0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)							0
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)							0
Activité agricole (Art.11, 4°)							0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)							0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)							0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)							0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)							0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)							0
Services à la personne (Art.11, 10°)							0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)							0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.8.1.b : Contractuels sur emploi permanent

Existe-t-il au sein de votre collectivité des contractuels autorisés à exercer une activité à titre accessoire ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)							0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)							0
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)							0
Activité agricole (Art.11, 4°)							0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)							0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)							0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)							0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)							0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)							0
Services à la personne (Art.11, 10°)							0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)							0
Total	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU INTRODUCTIF PARTIES B et C - RECRUTEMENT ET PARCOURS PROFESSIONNEL



1.9.0

Bilan des arrivées et départs dans l'année 2024

Champ : le tableau qui suit concerne les agents en emploi permanent dans la collectivité au 31/12/2024 et ceux arrivés en 2024.

Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2024	Nombre d'arrivées dans la collectivité en 2024	Nombre de départs de la collectivité en 2024	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2024
Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi fonctionnel, arrivés en 2024 et rémunérés au 31/12/2024.

Tableau 1.9.1.a : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale arrivés sur un emploi fonctionnel en 2024

	Fonctionnaires de la fonction publique territoriale									
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.1.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH) arrivés sur un emploi fonctionnel en 2024

	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)									
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.1.c : Contractuels sur emploi permanent arrivés sur un emploi fonctionnel en 2024

	Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires occupant un emploi permanent, arrivés au cours de l'année 2024 et rémunérés au 31/12/2024.

[illegible]

Champ : les tableaux suivants concernent les agents contractuels sur un emploi permanent, arrivés au cours de l'année 2024 et rémunérés au 31/12/2024

Tableau 1.9.3.a : Recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

	Contractuels					Dont SPV
	Temps complet		Temps non complet		Total	Ensemble
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Remplaçants	6	2	0	1	9	0
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0	0
Retours (agent rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.3.b : Recrutements sur emploi permanent (hors remplaçants, réintégrations et retours)

Cadres d'emplois	Contractuels (assimilés aux cadres d'emplois)					Dont SPV
	Temps complet		Temps non complet		Total	Ensemble
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Administrateurs	0	0	0	0	0	0
Attachés	2	5	0	0	7	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	1	4	0	0	5	0
Adjointes administratifs	1	6	0	1	8	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4	15	0	1	20	0
FILIÈRE TECHNIQUE						
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	2	1	0	0	3	0
Techniciens	4	2	1	0	7	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0
Adjointes techniques	22	18	0	1	41	0
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE TECHNIQUE	28	21	1	1	51	0
FILIÈRE CULTURELLE						
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	1	1	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	4	0	0	5	0
Assistants d'enseignement artistique	1	0	1	0	2	0
Adjointes territoriaux du patrimoine	1	2	0	0	3	0
FILIÈRE CULTURELLE	3	6	1	1	11	0
FILIÈRE SPORTIVE						
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	2	1	0	1	4	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE	2	1	0	1	4	0
FILIÈRE SOCIALE						
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	1	0	1	2	0
Educateurs de jeunes enfants	0	1	0	0	1	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	14	0	0	14	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SOCIALE	0	16	0	1	17	0
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE						
Médecins	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	4	0	0	4	0
Auxiliaires de soins	0	2	0	0	2	0
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE	0	6	0	0	6	0
FILIÈRE MEDICO-TECHNIQUE						
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	1	0	1	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	1	0	1	0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE						
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE INCENDIE ET SECOURS						
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION						
Animateurs	0	1	0	0	1	0
Adjointes d'animation	0	1	0	3	4	0
FILIÈRE ANIMATION	0	2	0	3	5	0
TOTAL	37	67	3	8	115	

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Champ : les tableaux qui suivent concernent d'une part les agents titulaires et stagiaires et, d'autre part, les agents contractuels sur emploi permanent

Code couleur

Agent rémunéré par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" au cours de l'année 2024

Agent non rémunéré ou indemnisé par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" ou définitif au cours de l'année 2024

Tableau 1.9.4.a - Départs des fonctionnaires sur emploi permanent au cours de l'année 2024

Motif de départ définitif ou "temporaire"		Hommes				Femmes			
		Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Départs "temporaires"	. Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Décharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux (article 100)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	1	0	2	3
	. Mise en disponibilité	0	2	3	5	0	0	2	2
	- de droit	0	0	1	1	0	0	0	0
	- sur demande	0	2	2	4	0	0	2	2
Départs "définitifs"	. Congé parental	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Mutation (changement de collectivité ; article 51 de la loi du 26 janvier 1984)	0	1	8	9	2	6	5	13
	. Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures : fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, ... dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2024)	1	0	1	2	0	0	1	1
	. Décharge d'emploi et de fonctions pour exercice d'un mandat syndical	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Démission	0	0	0	0	0	0	2	2
	. Départ à la retraite	2	1	6	9	2	5	12	19
	. Licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Décès	1	0	1	2	0	0	1	1
	. Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé spécial	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	1	0	5	6	0	1	4	5
Total		5	4	24	33	5	12	29	46
Départs Fonctionnaires (correspond au 3 du schéma de calcul de la variation des effectifs)		5	4	24	33	5	12	29	46

Tableau 1.9.4.b - Départs des contractuels sur emploi permanent au cours de l'année 2024

Motif de départ définitif ou "temporaire"		Hommes				Femmes			
		Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Départs "temporaires"	. Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes - ne concerne que les	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation rémunéré par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation au-delà d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé parental	0	0	0	0	1	0	0	1
	. Congés sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjoint)	0	0	0	0	0	0	0	0
Départs "définitifs"	. Démission	1	1	2	4	4	3	8	15
	. Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2024)	0	5	10	15	4	8	9	21
	dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2024)	0	0	2	2	0	0	1	1
	. Départ à la retraite	4	1	0	5	1	0	2	3
	. Licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Décès	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	2	0	2	4	2	2	4	8
	. Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		7	7	14	28	12	13	23	48
Départs Contractuels sur emploi permanent (correspond au 4 du schéma de calcul de la variation des effectifs)		7	7	14	28	12	13	23	48

Une procédure de rupture conventionnelle a-t-elle été initiée au cours de l'année 2024 au sein de votre collectivité ?	Non
--	-----

Tableau 1.9.4.1.a : Fonctionnaires

	Hommes		Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie B	
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2024	0	0	0	0	0
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2024	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.4.1.b : Contractuels sur emploi permanent

	Hommes		Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie B	
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2024	0	0	0	0	0
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2024	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

Une convention de rupture conventionnelle a-t-elle été signée au cours de l'année 2024 au sein de votre collectivité ?	Non
--	-----

Tableau 1.9.4.2.a : Fonctionnaires

	Hommes		Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie B	
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2024	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.4.2.b : Contractuels sur emploi permanent

	Hommes		Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie B	
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2024	0	0	0	0	0

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, ayant fait l'objet d'une décision, au cours de l'année 2024.

	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	21	11
Prolongation de stage	0	0
Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap)	0	1
Refus de titularisation	0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2024	1	0
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2024	4	8
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2024	5	6

1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2024

Tableau 1.9.6.1.a : Avancements

	Hommes	Femmes
Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année 2024 un :	167	247
. avancement d'échelon :	3	5
- ayant atteint l'indice sommital de leur grade	164	242
- n'ayant pas atteint l'indice sommital de leur grade	30	48
. avancement de grade :	30	45
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents	0	0
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel	0	3

Tableau 1.9.6.1.b : Promotion interne

	Hommes	Femmes
Nombre de fonctionnaires ayant été inscrits sur liste d'aptitude :	3	0
. Promotion interne sans examen professionnel :	0	0
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
. Promotion interne suite à un examen professionnel :	0	0
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	1	0
- Réussite à un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité :	0	0
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	4	0
Total		

Champ : le tableau précédant concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement d'échelon, de grade ou une inscription sur liste d'aptitude au cours de l'année 2024.

Tableau 1.9.6.1.C : **Promouvables pour un avancement de grade**

Nombre de fonctionnaires		Hommes	Femmes
Promovable au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents"		109	144
Promovable au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel		0	0
Total		109	144

Champ : le tableau précédant concerne les fonctionnaires qui étaient susceptibles d'obtenir un avancement de grade au cours de l'année.

1.9.6.2 Avancements de grade dans l'année 2024 par filière et catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement de grade, au cours de l'année 2024 et rémunérés au 31/12/2024.

	Suite à l'avancement de grade					
	CATEGORIE A			CATEGORIE B		
Filières	Hommes 1.9.6.2(1)	Femmes 1.9.6.2(2)	Hommes 1.9.6.2(3)	Femmes 1.9.6.2(4)	Hommes 1.9.6.2(5)	Femmes 1.9.6.2(6)
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	0	0	0	2	26
FILIERE TECHNIQUE	1	0	0	0	20	13
FILIERE CULTURELLE	0	0	1	1	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	6
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	2	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	2	2
TOTAL	3	0	1	1	26	47

1.9.7 Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2024

Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent		
	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

1.9.8 Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe

Remarque : Seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

CADRE D'EMPLOIS	Concours		Examen professionnel		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrateurs	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0
Adjointes administratifs	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0
Adjointes techniques	0	0	0	0	0
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE					
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0
Adjointes territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE					
Conseillers des APS	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE					
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Médecins	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0

Agents de police municipale	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS					
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateurs	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie

Au cours de l'année 2024, votre collectivité comptait-elle des fonctionnaires bénéficiaires d'un détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure ?

Non

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A			0
Catégorie B			0
Catégorie C			0
Total	0	0	0

2.1.0 Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents

Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire, ponts, etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	Non
Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents (Exemple: 2 ponts = 2 jours)	0

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires présents dans les effectifs au 31 décembre 2024.

Tableau 2.1.1.1. : Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

		Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *		Nombre de journées d'absence (en jours calendaires)		Nombre d'arrêts**	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Compressible						
	Pour maladie ordinaire	159	285	5 197,0	10 013,0	259	577
	Pour accidents du travail imputables au service	29	28	2 478,0	2 218,0	29	28
	Pour accidents du travail imputables au trajet	3	16	479,0	1 575,0	3	16
	Pour maladie professionnelle ou contractée en service	4	7	791,0	1 510,0	4	7
Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	3	13	735,0	3 328,0	3	13
	Pour congé de maladie de longue durée	5	3	1 768,0	916,0	5	3
	Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	5	0,0	1 219,0	0	5
	Pour maternité ou adoption	0	15	0,0	1 365,0	0	28
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	15	0	359,0	0,0	46	0
Autres raisons	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	67	169	255,0	618,0	0	0
	Total	285	541	12 062,0	22 762,0	349	677

32 227,0

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.
** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.
Les congés pour causes pathologiques sont à inclure :
- en congé maternité pour les fonctionnaires ;

Tableau 2.1.1.2. : Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année 2024*														
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible		0	3	13	37	42	58	43	90	79	71	8	
		Pour maladie ordinaire												444
		Pour accidents du travail imputables au service	0	1		2	6	4	6	9	9	10	8	2
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0		0	1	2	1	1	7	4	3	0	
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0		0	0	0	0	1	5	3	2	0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie		0	0		0	1	0	1	1	5	4	4	0	
Pour congé de maladie de longue durée		0	0		0	0	2	1	0	2	1	2	0	
Pour disponibilité d'office pour raison de santé		0	0		0	0	1	1	0	1	1	1	0	
Pour maternité ou adoption		0	0		0	4	5	5	1	0	0	0	0	
Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0		3	4	2	6	0	0	0	0	15	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation													
	Total	0	4	32	76	78	127	83	156	142	117	11	826	

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois

Tableau 2.1.1.3. : Nombre de journées d'absence des fonctionnaires par motif et par âge

		Nombre de journées d'absence des fonctionnaires dans l'année 2024												
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible													
		Pour maladie ordinaire	0	9	210	1 074	1 380	1 790	1 447	2 871	2 863	2 980	586	15 210
		Pour accidents du travail imputables au service	0	107	22	370	509	448	198	883	631	905	623	4 696
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	14	24	8	366	488	161	993	0	2 054
Non-compressible		Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0	0	0	0	284	848	621	548	0	2 301
		Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	0	254	0	366	162	698	1 369	1 214	0	4 063
		Pour congé de maladie de longue durée	0	0	0	0	701	366	366	550	335	732	0	2 684
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	0	261	152	152	0	349	274	183	0
Autres raisons		Pour maternité ou adoption	0	0	488	302	542	33	0	0	0	0	0	1 365
		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	77	106	43	133	0	0	0	0	0	359
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	0	44	76	93	194	114	120	111	118	3	873
		Total	0	116	841	2 196	3 553	3 490	2 571	6 807	6 365	7 673	1 212	34 824

2.1.2

Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2024

Champ : les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi permanent présents dans les effectifs au 31 décembre 2024.

Tableau 2.1.2.1 : Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

		Nombre de contractuels sur emploi permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Compressible	23	69	287,0	993,0	38	144
		4	2	157,0	87,0	4	3
		1	0	9,0	0,0	1	0
		0	0	0,0	0,0	0	0
		0	0	0,0	0,0	0	0
Non-compressible		0	0	0,0	0,0	0	0
		0	0	0,0	0,0	0	0
		0	0	0,0	0,0	0	0
		0	7	0,0	751,0	0	14
		0	0	0,0	0,0	0	0
Autres raisons		2	0	56,0	0,0	7	0
		19	41	39,0	155,0	0	0
		49	119	548,0	1 986,0	50	161

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.
** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.
Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :
- en congé maladie pour les contractuels.

Tableau 2.1.2.2 : Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année 2024													
		Moins de 20 ans											
		20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible	0	6	21	12	13	18	4	7	3	0	92	
		0	0	2	1	0	1	0	1	0	0	6	
	Non-compressible	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres raisons	Compressible	0	0	3	2	1	1	0	0	0	0	7	
		0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	
	Non-compressible	0	1	7	9	12	14	8	1	3	4	60	
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total		0	8	34	25	26	34	12	9	7	1	168	

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Tableau 2.1.2.3.: Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge

Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent dans l'année 2024													
		Moins de 20 ans											
		20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible	0,0	59,0	288,0	146,0	170,0	201,0	85,0	142,0	107,0	82,0	0,0	1 280,0
		0,0	0,0	87,0	8,0	0,0	20,0	0,0	8,0	121,0	0,0	0,0	244,0
	Non-compressible	0,0	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,0
		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres raisons	Compressible	0,0	0,0	349,0	229,0	83,0	90,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	751,0
		0,0	0,0	28,0	28,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	56,0
	Non-compressible	0,0	2,0	27,0	20,0	52,0	42,0	20,0	2,0	10,0	18,0	1,0	194,0
		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total		0,0	70,0	779,0	431,0	305,0	353,0	105,0	152,0	238,0	100,0	1,0	2 534,0

2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2024

Retour au sommaire

Champ : les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi NON permanent présents dans les effectifs au 31 décembre 2024.

Tableau 2.1.3.1.: Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

		Nombre de contractuels sur emploi non permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Compressible	19	91	253,0	1 252,0	20	158
	Pour congé maladie						
Non-compressible		2	8	31,0	439,0	2	8
	Pour accidents du travail imputables au service						
	Pour accidents du travail imputables au trajet	1	3	12,0	31,0	1	3
Autres raisons		0	0	0,0	0,0	0	0
	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel						
	Pour congé de grave maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
	Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
	Pour maternité ou adoption	0	5	0,0	314,0	0	5
Total		30	123	338	2 069	26	174
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	1	0	28,0	0,0	3	0
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives; participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	7	16	14,0	33,0	0	0

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couchés pathologiques sont à inclure :

- en congé maladie pour les contractuels.

Tableau 2.1.3.2. : Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année 2024														
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible		4	25	11	12	6	13	11	7	11	7	3	110
			0	3	2	0	0	1	0	2	1	1	0	10
			0		1	0		1	0	0	0	1	0	4
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	1	3	1	0	0	0	0	0	5
			0	0	0	0	0	1		0		0	0	
Autres raisons			0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
			2	1	1	4	5	6	2	0	0	0	2	23
			6	30	15	17	14	23	13	9	12	9	5	153

* si l'un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Tableau 2.1.3.3. : Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent par motif et par âge

		Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent dans l'année 2024												
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible	Pour congé maladie	46,0	258,0	135,0	279,0	114,0	162,0	79,0	64,0	256,0	60,0	52,0	1 505,0
		Pour accidents du travail imputables au service	0,0	24,0	37,0	0,0	0,0	168,0	0,0	39,0	186,0	16,0	0,0	470,0
	Non-compressible	Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0	8,0	2,0	0,0	0,0	12,0	0,0	0,0	0,0	21,0	0,0	43,0
		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres raisons		Pour congé de grave maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour maternité ou adoption	0,0	0,0	0,0	124,0	179,0	11,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	314,0
		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	3,0	2,0	2,0	11,0	7,0	13,0	4,0	0,0	0,0	0,0	5,0	47,0
		Total	49,0	292,0	176,0	414,0	300,0	394,0	83,0	103,0	442,0	97,0	57,0	2 407,0

2.3.1 Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

		Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1	Nombre de demandes présentées	0	0	0
2.3.1.2	Nombre de demandes acceptées	4	24	28
2.3.1.3	Nombre de premières demandes satisfaites	1	8	9
2.3.1.4	Nombre de modifications de quotités	0	0	0
2.3.1.5	Nombre de retours au temps plein	4	13	17

2.3.1.1 il s'agit du nombre de demandes présentées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un

2.3.1.2 il s'agit du nombre de demandes acceptées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un agent

2.3.1.4 il s'agit du nombre de modifications présentées par des agents occupant un emploi permanent à temps complet et exerçant leurs

2.3.1.5 il s'agit du nombre d'agents occupant un emploi à temps complet et exerçant leurs fonctions à temps partiel choisi qui ne renouvellent pas leur demande de travail à temps partiel.

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents sur emploi permanent.

Tableau 2.1.7.1. - Départ en congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2024 dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	Non
Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2024 dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	Non

Tableau 2.1.7.2. - Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année 2024 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Non
Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année 2024 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Non

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents ayant été rémunérés au moins un jour dans l'année, au cours de l'année 2024

Tableau 2.1.8.1. - Fonctionnaires

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	6	775	33	5	6
	B	21	2 020	49	16	21
	C	197	16 249	362	136	197
Femmes	A	12	1 578	31	7	12
	B	31	3 009	62	22	31
	C	454	35372	490	248	454

Tableau 2.1.8.2. - Contractuels occupant un emploi permanent

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	4	400	36	3	4
	B	9	602	36	7	9
	C	29	2 003	97	23	29
Femmes	A	19	1 497	53	11	19
	B	27	1 892	52	18	27
	C	104	7244	145	58	104

Tableau 2.1.8.3. - Contractuels occupant un emploi non permanent

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	1	141	14	1	1
	B	2	176	13	2	2
	C	10	698	246	10	10
Femmes	A	1	108	14	1	1
	B	13	766	28	5	13
	C	35	2309	588	24	35

Tableau 2.1.8.4. : Nombre de jours de carence prélevés aux agents par sexe et tranche d'âge

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires			Contractuels occupant un emploi permanent		
		1.4.0 (1)			1.4.0 (2)		
HOMMES	moins de 20 ans	0			0		
	20 à 24 ans	0			2		
	25 à 29 ans	2			13		
	30 à 34 ans	22			8		
	35 à 39 ans	76			5		
	40 à 44 ans	74			7		
	45 à 49 ans	35			6		
	50 à 54 ans	12			1		
	55 à 59 ans	3			0		
	60 à 64 ans	0			0		
	65 ans et plus	0			0		
	TOTAL	224			42		
		13					
FEMMES	moins de 20 ans	0			0		
	20 à 24 ans	4			6		
	25 à 29 ans	17			19		
	30 à 34 ans	41			16		
	35 à 39 ans	36			26		
	40 à 44 ans	79			33		
	45 à 49 ans	93			25		
	50 à 54 ans	121			18		
	55 à 59 ans	94			7		
	60 à 64 ans	12			0		
	65 ans et plus	0			0		
	TOTAL	497			150		
		49					
ENSEMBLE	moins de 20 ans	0			0		
	20 à 24 ans	4			8		
	25 à 29 ans	19			32		
	30 à 34 ans	63			24		
	35 à 39 ans	112			31		
	40 à 44 ans	153			40		
	45 à 49 ans	128			31		
	50 à 54 ans	133			19		
	55 à 59 ans	97			7		
	60 à 64 ans	12			0		
	65 ans et plus	0			0		
	TOTAL	721			192		
		62					

* Age atteint au 31/12/2024

Année de naissance

2004 et années suivantes
1999 à 2003
1994 à 1998
1989 à 1993
1984 à 1988

moins de 20 ans
20 à 24 ans
25 à 29 ans
30 à 34 ans
35 à 39 ans

40 à 44 ans
45 à 49 ans
50 à 54 ans
55 à 59 ans
60 à 64 ans
65 ans et plus

1979 à 1983
1974 à 1978
1969 à 1973
1964 à 1968
1959 à 1963
1958 et avant

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	Oui
Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	Oui

Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de proche aidant au cours de l'année 2024.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002 ?	Non
--	-----

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent à temps complet concernés au 31 décembre 2024		
	Hommes	Femmes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	505	652	1 157
Cycle mensuel	0	0	0
Cycle saisonnier	0	0	0
Cycle annuel	0	0	0
Autre cycle	0	0	0
Forfait	0	0	0
Total tous types de cycles	505	652	1 157
dont cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002	0	0	0
Rappel : nombre total d'agents concernés			1 157

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2024.

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2024		dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2024		dont nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2024		Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2024	dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2024	dont nombre total d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2024
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total	Total
Catégorie A	44	44	5	4	13	6	88	9	19
Catégorie B	48	56	2	5	25	21	104	7	46
Catégorie C	297	470	23	32	79	139	767	55	218
Toutes catégories	389	570	30	41	117	166	959	71	283

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2024.

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2024		dont nombre de jours versés au titre de l'année 2024		Nombre de jours accumulés au 31/12/2024	dont nombre de jours versés au titre de l'année 2024
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
Catégorie A	1 182	891	121	54	2 072	175
Catégorie B	1 453	926	208	126	2 379	334
Catégorie C	7 180	7 950	643	861	15 130	1 504
Toutes catégories	9 814	9 766	972	1 041	19 580	2 013

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents sur emploi permanent passés par la collectivité locale même s'ils n'y sont plus au 31/12/2024.

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2024		Nombre de jours indemnisés en 2024		Nombre de jours pris en compte au titre de la Rafp* en 2024		Nombre de jours donnés au bénéfice d'un agent public en 2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	75	73	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	29	91	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	157	292	0	0	0	0	0	0
Toutes catégories	261	455	0	0	0	0	0	0

* Régime de retraite additionnel dans la fonction publique (Rafp).

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel) présents au 31 décembre 2024.

Tableau 2.2.2.1.1 : Fonctionnaires occupant un emploi à temps complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	2	16	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	4	20	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	8	2	3	0	3	0	0	0	4	1	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	12	2	3	0	3	0	0	0	12	2	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE SPORTIVE																
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE																
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																
Massesurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	8	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	8	0	0

FILIÈRE INCENDIE ET SECOURS															
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION															
Animateurs	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Adjoints d'animation	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION	0	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
TOTAL	0	0	19	26	3	0	0	5	3	0	0	42	14	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Tableau 2.2.2.2. : Fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIÈRE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIÈRE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE																
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SOCIALE																
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE																
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE MEDICO-TECHNIQUE																
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE															
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE INCENDIE ET SECOURS															
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION															
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Tableau 2.2.2.3.: **Contractuels sur emploi permanent**

Avez-vous, parmi vos agents contractuel occupant un emploi permanent, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	2	3	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	3	0	2	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	5	0	2	0	4	0	0	0	1	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIÈRE INCENDIE ET SECOURS																
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION																
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	7	3	2	0	4	1	0	0	2	1	0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours

Type de jours	Nombre de jours
Jours d'aménagement et de réduction du temps de travail	0
Jours de congés annuels	0
Jours épargnés sur un compte épargne-temps	0
TOTAL	0

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2024 ?	Oui
---	-----

Dans votre collectivité, y-a-t-il des agents qui ont effectué des heures supplémentaires et/ou complémentaires au cours de l'année 2024?

Oui

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2024

	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanent					
	Temps complets		Temps non complets		Temps complets		Temps non complets			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres d'emplois Filières	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024	
ADMINISTRATEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEURS	257,00	1 035,00	0,00	0,00	30,00	129,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	693,00	4 032,00	0,00	0,00	0,00	399,00	0,00	0,00	0,00	42,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	950,00	5 067,00	0,00	0,00	30,00	528,00	0,00	0,00	0,00	42,00
INGENIEURS EN CHEF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIENS	772,00	0,00	0,00	0,00	224,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS DE MAITRISE	3 591,00	487,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TECHNIQUES	15 691,00	2 292,00	0,00	7,00	4 198,00	325,00	0,00	0,00	0,00	8,00
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE	20 054,00	2 779,00	0,00	7,00	4 447,00	328,00	3,00	0,00	0,00	8,00
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIBLIOTHECAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	3,00	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	43,00	47,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	66,00	0,00	0,00	6,00	31,00	0,00	70,00	0,00	0,00
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	34,00	61,00	0,00	0,00	52,00	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE	80,00	225,00	0,00	0,00	58,00	128,00	0,00	70,00	0,00	0,00
CONSEILLERS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEURS DES APS	576,00	0,00	0,00	0,00	544,00	97,00	0,00	31,00	0,00	0,00
OPERATEURS DES APS	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	576,00	10,00	0,00	0,00	544,00	97,00	0,00	31,00	0,00	0,00
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Cadres d'emplois Filières	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024	
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	0,00	523,00	0,00	0,00	0,00	56,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS SOCIAUX	0,00	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	0,00	648,00	0,00	0,00	0,00	56,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MEDECINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PSYCHOLOGUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SAGES-FEMMES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICES CADRES DE SANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICES *	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AIDES-SOIGNANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE SOINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTORADIOLOGIE MEDICALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1 171,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	7 256,00	2 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GARDES-CHAMPÊTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	8 427,00	2 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRÔLEURS, COLONELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MÉDECINS, PHARMACIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LIEUTENANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS D'ENCADREMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-OFFICIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SAPEURS ET CAPORAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEURS	75,00	359,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Cadres d'emplois Filières	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024	
	1 524,00	1 020,00	32,00	1 007,00	0,00	94,00	0,00	68,00	0,00	291,00	568,00	28,00
ADJOINTS D'ANIMATION												
FILIERE ANIMATION	1 599,00	1 379,00	32,00	1 007,00	0,00	94,00	0,00	68,00	6,00	291,00	568,00	28,00
TOTAL	31 686,00	12 604,00	32,00	1 014,00	0,00	257,00	0,00	1 205,00	5 085,00	294,00	669,00	28,00
												55,00
												55,00
												105,00

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014

Votre collectivité dispose-t-elle d'un système de décompte des heures réalisées

Non

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanent			
	Temps complets		Temps non complets		Temps complets		Temps non complets	
	Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à rémunération en 2024		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à récupération en 2024		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à récupération en 2024		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à récupération en 2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0

2.3.2

Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2024 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2024.

FONCTIONNAIRES occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :													Total	
TEMPS PLEIN		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)												
		100%		Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus						
Hommes 2.3.2(1)	Femmes 2.3.2(2)	Hommes 2.3.2(3)	Femmes 2.3.2(4)	Hommes 2.3.2(5)	Femmes 2.3.2(6)	Hommes 2.3.2(7)	Femmes 2.3.2(8)	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
FILIÈRE ADMINISTRATIVE														
Administrateurs	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		
Attachés	14	11	0	0	0	0	0	0	0	0	14	11		
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Rédacteurs	5	24	0	0	0	0	0	0	0	0	5	24		
Adjointes administratifs	17	141	0	1	0	0	6	0	0	0	17	148		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	37	176	0	1	0	0	6	0	0	0	37	183		
FILIÈRE TECHNIQUE														
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Ingénieurs	7	3	0	0	0	0	0	0	0	0	7	3		
Techniciens	16	1	0	0	0	0	0	0	0	0	16	1		
Agents de maîtrise	34	10	0	0	0	0	0	0	0	0	34	10		
Adjointes techniques	212	136	0	1	0	0	3	0	0	0	212	140		
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIÈRE TECHNIQUE	269	150	0	1	0	0	3	0	0	0	269	154		
FILIÈRE CULTURELLE														
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Conservateurs des bibliothèques	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1		
Attachés de conservation du patrimoine	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		
Bibliothécaires	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1		
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Professeurs d'enseignement artistique	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	3		
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	4	5	0	0	0	0	0	0	0	0	4	5		
Assistants d'enseignement artistique	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6		
Adjointes territoriaux du patrimoine	3	7	0	1	0	0	0	0	0	0	3	8		
FILIÈRE CULTURELLE	9	22	0	2	0	0	0	0	0	0	9	24		
FILIÈRE SPORTIVE														
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Educateurs des APS	7	1	2	0	0	0	0	0	0	0	9	1		
Opérateurs des APS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1		
FILIÈRE SPORTIVE	7	2	2	0	0	0	0	0	0	0	9	2		

FILIERE SOCIALE

Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67
Agents sociaux	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
FILIERE SOCIALE	0	80	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10
Auxiliaires de soins	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE	3	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	15

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Agents de police municipale	23	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	9
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	26	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26	9

FILIERE INCENDIE ET SECOURS

Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE ANIMATION

Animateurs	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4
Adjoints d'animation	40	42	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41	45
FILIERE ANIMATION	43	46	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44	49

TOTAL		394	500	3	5	0	12	0	0	397	517
--------------	--	-----	-----	---	---	---	----	---	---	-----	-----

**comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.*

Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2024.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
Catégorie A	Hommes	0	0
	Femmes	1	0
	Total	1	0
Catégorie B	Hommes	1	1
	Femmes	0	0
	Total	1	1
Catégorie C	Hommes	1	0
	Femmes	15	1
	Total	16	1

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent à temps complet, rémunérés au 31/12/2024

CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :												Total				
TEMPS PLEIN		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)														
		Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus										
Hommes 2.3.4(1)		Femmes 2.3.4(2)		Hommes 2.3.4(3)		Femmes 2.3.4(4)		Hommes 2.3.4(5)		Femmes 2.3.4(6)		Hommes 2.3.4(7)		Femmes 2.3.4(8)		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés		9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	9	0
Secrétaires de mairie		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs		1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0
Adjoint administratifs		1	10	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	12	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		11	23	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	11	25	0
FILIÈRE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs		6	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	3	0
Techniciens		8	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	3	0
Agents de maîtrise		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques		55	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55	25	0
Adjoint techniques des établissements d'enseignement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE TECHNIQUE		69	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69	31	0
FILIÈRE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires		0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	0
Assistants d'enseignement artistique		3	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	3	0
Adjoint territoriaux du patrimoine		1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	0
FILIÈRE CULTURELLE		6	13	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	6	14	0
FILIÈRE SPORTIVE																
Conseillers des APS		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS		4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	0
Opérateurs des APS		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE		4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	0
FILIÈRE SOCIALE																
Conseillers socio-éducatifs		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs		1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0
Educateurs de jeunes enfants		0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)		1	28	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	29	0
Agents sociaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SOCIALE		2	33	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	34	0

CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :										Total		
TEMPS PLEIN		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)								Hommes	Femmes	
100%		Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus						
Hommes 2.3.4(1)	Femmes 2.3.4(2)	Hommes 2.3.4(3)	Femmes 2.3.4(4)	Hommes 2.3.4(5)	Femmes 2.3.4(6)	Hommes 2.3.4(7)	Femmes 2.3.4(8)					
FILIERE ADMINISTRATIVE												
FILIERE MEDICO-SOCIALE												
Médecins	13	11	0	0	0	0	0	0	13	11		
Psychologues	1	4	0	0	0	0	0	0	1	4		
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Infirmiers en soins généraux	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0		
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Auxiliaires de puériculture	0	7	0	0	0	0	0	0	0	7		
Auxiliaires de soins	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2		
FILIERE MEDICO-SOCIALE	14	25	0	0	0	0	0	0	14	25		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE												
Massieurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIERE POLICE MUNICIPALE												
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIERE INCENDIE ET SECOURS												
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIERE ANIMATION												
Animateurs	2	1	0	0	0	0	0	0	2	1		
Adjointes d'animation	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3		
FILIERE ANIMATION	2	4	0	0	0	0	0	0	2	4		
TOTAL	108	131	0	0	0	4	0	0	108	135		

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

2.3.5 Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2024.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		2.3.5(1)	2.3.5(2)
Catégorie A	Hommes	0	0
	Femmes	0	0
	Total	0	0
Catégorie B	Hommes	0	0
	Femmes	1	0
	Total	1	0
Catégorie C	Hommes	0	0
	Femmes	3	0
	Total	3	0

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps partiel annualisé de droit pour vos agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière

Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ : le tableau qui suit concerne les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2024.

	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au cours de l'année 2024	FILIERE ADMINISTRATIVE	2	0	1	2	1
	FILIERE TECHNIQUE	0	1	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0
Nombre d'agents dont la demande d'exercice des fonctions en télétravail a été rejetée	TOTAL	2	1	1	2	1
	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0
	FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2024									
FILIERE ADMINISTRATIVE	5	0	3	2	5	24			
FILIERE TECHNIQUE	1	1	0	0	0	0			
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	1			
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0			
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0			
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	0	0	0	0	0			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0			
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0			
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0			
TOTAL	7	1	3	2	5	25			

Définition du télétravail : Article L. 1222-9 du Code du travail : Article 133 de la loi du 12 mars 2012 : Les fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail tel qu'il est défini au premier alinéa de l'article L. 1222-9 du code du travail. L'exercice des fonctions en télétravail est accordé à la demande du fonctionnaire et après accord du chef de service. Il peut y être mis fin à tout moment, sous réserve d'un délai de prévenance. Les fonctionnaires télétravailleurs bénéficient des droits prévus par la législation et la réglementation applicables aux agents exerçant leurs fonctions dans les locaux de leur employeur public. Le présent article est applicable aux agents publics non fonctionnaires et aux magistrats. Un décret en Conseil d'Etat fixe, après concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, les conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne les modalités d'organisation du télétravail et les conditions dans lesquelles la commission administrative paritaire compétente peut être saisie par le fonctionnaire intéressé en cas de refus opposé à sa demande de télétravail ainsi que les possibilités de recours ponctuel au télétravail.
--

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'une allocation forfaitaire de télétravail ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Nombre d'agents autorisés à travailler :	Hommes			Femmes			TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
- de manière ponctuelle	0	0	0	0	0	0	0
- de manière régulière	0	0	0	0	0	0	0
- depuis leur domicile ou un autre lieu privé	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- avec leur équipement personnel	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours fixes	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours flottants	0	0	0	0	0	0	0
- un jour par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- deux jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- trois jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.)	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison d'une situation exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0

Champ : fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2024.

3.1.1.0 - Au 31/12/2024, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un cadre d'emplois ?

Oui

Si OUI, afficher les deux questions suivantes :

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles

Oui

Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ?

Oui

3.1.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	3.1.1.1		3.1.1.2		dont FSE	3.1.1.4		3.1.1.5		3.1.1.6		3.1.1.7		3.1.1.8		3.1.1.9		dont les différents types de sur-rémunération du traitement liés à l'outre-mer
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 786 644	6 300 636	537 640	1 521 961	380 128	916 400	98 933	23 201	89 933	0	128 330	27 658	128 330	18 171	40 674	35 263	136 727	0
Catégorie A	1 038 348	751 854	366 405	289 983	274 946	206 022	41 330	49 940	14 731	13 423	0	0	0	7 131	2 515	18 622	13 399	0
Catégorie B	233 152	991 436	61 952	260 130	42 608	161 161	8 300	38 478	11 534	0	9 889	26 271	6 020	8 156	4 569	20 739	0	0
Catégorie C	545 144	4 557 346	109 183	971 838	62 574	549 217	11 031	114 950	6 592	64 876	0	17 769	102 079	5 020	30 003	12 061	102 589	0
FILIERE TECHNIQUE	9 353 796	4 768 377	1 859 318	830 075	1 077 572	466 164	211 972	122 708	45 803	36 911	0	531 561	66 888	107 899	22 963	200 799	114 882	0
Catégorie A	530 967	78 748	211 603	33 699	164 559	25 791	15 651	4 500	1 469	0	0	0	0	1 988	1 270	9 336	1 301	0
Catégorie B	648 434	34 535	195 271	11 355	129 575	8 476	22 360	1 500	4 776	0	25 351	0	0	2 117	0	12 295	685	0
Catégorie C	8 174 955	4 655 094	1 452 444	785 021	783 438	431 897	173 961	116 708	37 911	35 442	0	506 210	66 888	103 814	21 693	179 168	112 896	0
FILIERE CULTURELLE	467 642	920 214	67 229	125 158	29 055	47 871	13 007	23 939	4 605	7 709	0	2 576	8 605	997	9 609	11 666	23 426	0
Catégorie A	143 904	267 982	18 247	33 633	5 302	15 499	6 174	7 092	0	1 773	0	103	3 463	997	3 059	3 571	6 947	0
Catégorie B	244 354	424 032	40 202	55 369	21 640	17 795	5 750	12 429	2 900	3 494	0	1 549	3 466	0	1 888	5 997	10 824	0
Catégorie C	79 184	228 900	8 780	36 156	2 113	14 577	1 083	4 418	1 705	2 442	0	924	1 676	0	4 662	2 092	5 755	0
FILIERE SPORTIVE	378 144	64 975	103 527	14 911	64 736	10 267	13 217	900	3 914	0	0	15 247	182	5 860	0	7 445	1 480	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	378 144	33 705	103 527	9 857	64 736	7 440	13 217	400	3 914	0	0	15 247	0	5 860	0	7 445	709	0
Catégorie C	0	30 670	0	5 054	0	2 827	0	500	0	0	0	0	182	0	0	0	771	0
FILIERE SOCIALE	0	2 436 424	0	407 754	0	170 391	0	66 421	0	15 346	0	0	13 257	0	21 799	0	60 823	0
Catégorie A	0	89 211	0	19 098	0	9 635	0	3 640	0	2 360	0	0	0	0	1 135	0	2 049	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	2 347 213	0	388 656	0	160 756	0	62 781	0	12 986	0	0	13 257	0	20 664	0	58 774	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	129 786	511 059	27 023	100 862	14 352	49 405	3 500	11 104	884	6 919	0	0	0	0	2 929	3 031	12 027	0
Catégorie A	100 129	130 160	20 589	31 278	10 332	16 155	3 250	2 201	884	1 257	0	0	0	0	1 041	2 347	2 918	0
Catégorie B	29 157	315 075	6 434	57 136	4 020	31 666	250	7 503	0	4 484	0	0	0	0	1 888	684	7 547	0
Catégorie C	0	65 824	0	12 448	0	1 584	0	1 400	0	1 178	0	0	0	0	0	0	1 562	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FLIERE POLICE MUNICIPALE	1 290 486	378 553	253 354	72 527	235 137	71 927	2 544	477	34 097	10 918	0	0	238 458	65 147	7 965	963	19 921	6 371	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	164 410	0	52 586	0	37 478	0	0	0	3 988	0	0	0	27 548	0	5	0	2 467	0	0	0
Catégorie C	1 126 076	378 553	200 768	72 527	197 659	71 927	2 544	477	30 109	10 918	0	0	210 910	65 147	7 960	963	17 454	6 371	0	0
FLIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FLIERE ANIMATION	1 419 941	1 787 197	293 404	368 603	174 493	222 852	25 424	35 503	8 087	19 156	0	0	39 680	45 892	17 890	19 404	32 148	40 076	0	0
Catégorie A	136 620	184 772	37 827	52 172	27 003	36 660	4 000	7 375	591	2 363	0	0	2 659	10 227	0	3 325	2 831	3 426	0	0
Catégorie B	1 283 321	1 602 925	255 577	316 431	147 490	186 192	21 424	28 128	7 496	16 793	0	0	37 021	35 665	17 890	16 079	29 317	36 650	0	0
Catégorie C	14 825 939	17 166 835	3 141 595	3 441 841	1 975 473	1 955 277	330 325	464 420	120 691	186 792	0	0	855 180	328 321	159 782	118 341	310 262	395 812	0	0
Total																				

Rémunérations

3.2.1 Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant de l'année 2024

Champ : contractuels sur un emploi permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2024.

3.2.1.10 - Au 31/12/2024, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents contractuels occupant un emploi permanent ?

Oui

Si OUI, afficher la question suivante :
Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles

Oui

3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités soumises à délibération (IFSE, CIA, autres primes et indemnités) <i>hors frais de déplacement, NBI, SFT, CTI, heures supp et comp, IR et sur rémunération liée à l'outre mer</i>		dont IFSE		dont CIA		dont complément de traitement indiciaire (CTI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont les différents types de sur-rémunération du traitement liés à l'outre-mer					
						Hommes		Femmes		Hommes		Femmes				Hommes		Femmes	
						Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			Hommes	Femmes		
FILIERE ADMINISTRATIVE		462 838	923 658	174 046	220 631	109 386	167 921	8 674	9 601	0	0	1 170	12 467	0	0				
Catégorie A		397 065	305 702	167 546	111 316	106 468	81 504	8 674	4 200	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B		27 537	141 524	1 502	25 549	956	17 963	0	1 300	0	0	1 170	2 665	0	0				
Catégorie C		38 236	476 432	4 998	83 766	1 962	68 454	0	4 101	0	0	0	9 802	0	0				
FILIERE TECHNIQUE		2 022 052	908 801	403 549	201 565	222 233	141 213	26 385	6 701	0	0	107 688	8 266	0	0				
Catégorie A		297 584	198 153	118 810	97 893	84 805	81 589	10 600	2 700	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B		293 218	86 688	95 780	24 161	71 390	11 364	4 700	300	0	0	5 780	47	0	0				
Catégorie C		1 431 250	623 960	188 959	79 511	66 038	48 260	11 085	3 701	0	0	101 908	8 219	0	0				
FILIERE CULTURELLE		290 294	520 029	46 161	81 004	24 890	50 628	2 962	5 073	0	0	1 454	4 611	0	0				
Catégorie A		30 797	54 266	5 146	13 880	2 398	11 719	600	300	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B		220 008	326 910	38 123	54 462	21 090	35 490	2 062	3 573	0	0	136	3 086	0	0				
Catégorie C		39 489	138 853	2 892	12 662	1 402	3 419	300	1 200	0	0	1 318	1 575	0	0				
FILIERE SPORTIVE		85 348	59 999	16 802	8 836	11 979	7 101	700	0	0	0	8 712	2 036	0	0				
Catégorie A		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B		85 348	59 999	16 802	8 836	11 979	7 101	700	0	0	0	8 712	2 036	0	0				
Catégorie C		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
FILIERE SOCIALE		59 327	988 558	12 684	163 885	7 780	71 203	400	5 501	0	0	0	852	0	0				
Catégorie A		33 966	164 277	9 189	55 439	6 120	33 324	400	2 100	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie D		25 361	824 281	3 495	108 446	1 660	37 879	0	3 401	0	0	0	852	0	0				
FILIERE MEDICO-SOCIALE		40 236	364 589	1 934	51 613	0	18 756	0	1 650	0	0	0	0	0	0				
Catégorie A		40 236	147 774	1 934	15 085	0	6 144	0	500	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B		0	179 035	0	29 142	0	10 572	0	1 150	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C		0	37 780	0	7 386	0	2 040	0	0	0	0	0	0	0	0				
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		16 902	5 895	4 731	0	4 362	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie A		16 902	5 895	4 731	0	4 362	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
FILIERE POLICE MUNICIPALE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie A		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie A		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
FILIERE ANIMATION		222 948	293 011	44 054	47 630	22 223	21 968	1 960	1 894	0	0	4 195	9 111	0	0				
Catégorie B		82 557	15 447	22 034	4 377	15 370	3 884	1 800	0	0	0	156	0	0	0				
Catégorie C		140 391	277 564	22 020	43 253	6 853	18 084	1 600	1 894	0	0	4 039	9 111	0	0				
Total		3 199 945	4 064 540	703 961	775 164	402 853	478 790	41 081	30 420	0	0	123 219	37 343	0	0				



3.3.1

Rémunérations des contractuels occupant un emploi NON permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2024

Champ : contractuels sur un emploi NON permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2024.

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	Hommes	Femmes
Assistants maternels	0	0
Assistants familiaux	0	0
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	2 460 745	3 855 858
Total	2 460 745	3 855 858



3.4.1

Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents TITULAIRES, vous êtes :

En auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi

	Nombre d'allocataires dans l'année 2024
Anciens titulaires	3
Anciens stagiaires	1



3.4.2

Indemnisation du chômage pour les contractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels :

Vous avez adhéré au régime d'assurance chômage.

Si en AUTO-ASSURANCE, afficher et renseigner :

	Nombre d'allocataires dans l'année 2024
	0



3.4.3

Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Avez-vous prévu le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire ?

	Oui
--	-----

Votre collectivité a-t-elle versé une indemnité de fin de contrat au cours de l'année ?

Non

SI OUI, afficher le tableau suivant

CADRE D'EMPLOIS	Fondement du recrutement							Total du nombre de contractuels	Dont Hommes	Dont Femmes		
	Article L332-13		Article L332-14	Article L332-8.1	Article L332-8.2*	Article L332-8.3*	Article L332-8.4*				Article L332-8, 5°	Article L332-8.6°
	Accroissement temporaire d'activité	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2 lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité			
FILIÈRE ADMINISTRATIVE												
	Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIÈRE TECHNIQUE												
	Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	FILIÈRE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIÈRE CULTURELLE												
	Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	FILIÈRE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIÈRE SPORTIVE												
	Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	FILIÈRE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIÈRE SOCIALE												

Cet indicateur reprend les informations par ailleurs disponibles dans différents indicateurs du bilan social. Il a pour but de calculer automatiquement les écarts de salaire entre hommes et femmes et n'est pas exporté dans le fichier transmis à la DGCL.

Fonctionnaires	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	47 441	36 252	23,59
Catégorie A	64 971	64 316	1,01
Catégorie B	45 449	39 833	12,36
Catégorie C	32 048	33 212	-3,63
FILIERE TECHNIQUE	34 332	30 600	10,87
Catégorie A	66 454	67 306	-1,28
Catégorie B	45 250	34 535	23,68
Catégorie C	32 681	30 295	7,30
FILIERE CULTURELLE	34 538	35 488	-2,75
Catégorie A	37 671	46 974	-24,70
Catégorie B	35 806	33 573	6,24
Catégorie C	27 399	30 079	-9,78
FILIERE SPORTIVE	40 400	39 494	2,24
Catégorie A			
Catégorie B	40 400	33 705	16,57
Catégorie C		48 683	
FILIERE SOCIALE		29 990	
Catégorie A		38 453	
Catégorie B			
Catégorie C		29 742	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	43 095	34 230	20,57
Catégorie A	50 065	41 060	17,99
Catégorie B	29 157	32 282	-10,72
Catégorie C		32 912	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE	50 135	43 313	13,61
Catégorie A			
Catégorie B	54 803		
Catégorie C	49 520	43 313	12,53
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION	31 540	31 722	-0,58
Catégorie B	45 389	45 612	-0,49
Catégorie C	30 548	30 649	-0,33
Total	36 448	33 112	9,15

Contractuels sur emploi permanent	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	41 251	31 406	23,87
Catégorie A	44 464	38 261	13,95
Catégorie B	33 177	31 311	5,62
Catégorie C	26 189	28 191	-7,64
FILIERE TECHNIQUE	31 408	30 303	3,52
Catégorie A	52 392	53 555	-2,22
Catégorie B	35 715	31 871	10,76
Catégorie C	28 347	26 473	6,61
FILIERE CULTURELLE	27 859	28 417	-2,00
Catégorie A	33 843	42 729	-26,26
Catégorie B	27 884	28 956	-3,84
Catégorie C	24 376	24 190	0,76
FILIERE SPORTIVE	31 610	25 974	17,83
Catégorie A			
Catégorie B	31 610	25 974	17,83
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE	29 664	26 863	9,44
Catégorie A	33 966	35 177	-3,57
Catégorie B			
Catégorie C	25 361	25 655	-1,16
FILIERE MEDICO-SOCIALE	59 171	31 349	47,02
Catégorie A	59 171	40 822	31,01
Catégorie B		26 882	
Catégorie C		27 985	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	29 653	58 950	-98,80
Catégorie A	29 653	58 950	-98,80
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION	28 805	27 257	5,37
Catégorie B	30 920	30 894	0,08
Catégorie C	27 691	27 079	2,21
Total	32 093	29 180	9,08

Votre collectivité est-elle un département, une région, une collectivité territoriale de plus de 40 000 habitants, le CNFPT ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

Les dix plus hautes rémunérations en 2024	Sommes brutes en euros (hommes)	Sommes brutes en euros (femmes)	Nombre de Hommes bénéficiaires	Nombre de femmes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
	787701	169369	8	2	120

Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). **Opérations réelles, hors opérations d'ordres.**

3.4.7(1)	Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	113 810 368
3.4.7(2)	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	67 007 054

4.1.1 Agents affectés à la prévention

Retour au sommaire

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au 31/12/2024

	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Effectif en équivalent temps plein sur 2024	
			Hommes	Femmes
Assistant* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	3	1		
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	1	2		
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0	0		
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité			0	0
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité				
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)	0	0		

4.1.2 Actions liées à la prévention dans l'année 2024

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au 31/12/2024

	Montant en euros (arrondi à l'euro supérieur)	Nombre de jours	Nombre d'agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0	12	3
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	1
Formation dans le cadre des habilitations	13 316	622	370
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	25 833		



anté et sécurité au travail 4.1.3 Nombre de visites médicales sur demande de l'agent

Comptabiliser seulement les visites médicales sur demande de l'agent.

	Hommes		Femmes	
	15		31	
Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2024				



Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2024 ?		Oui
<i>Si OUI, afficher et indiquer :</i>		
L'année de création du document		2006
L'année de la dernière mise à jour		2024

4.1.5 Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2024 ?		Oui
---	--	-----

4.1.6 Démarches de prévention des risques

Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2024 :		
Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?		Oui
Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?		(Vide)
D'autres démarches de prévention des risques ?		Oui

4.1.7 Registre de santé et de sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail, au 31/12/2024 ?		Oui
---	--	-----

4.1.8 Registre de danger grave et imminent

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de danger grave et imminent ?		Oui
---	--	-----

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2024.

Nombre total d'heures rémunérées sur l'année 2024	2 537 771,60	Si ce total n'est pas correct, vous pouvez le modifier	
Y a-t-il eu des accidents du travail ou des arrêts de travail en lien avec ces accidents en 2024 dans votre collectivité ?		Oui	

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cadres d'emplois - Filière	Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année 2024										Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année 2024 ou auparavant)			
	Accidents de SERVICE					Accidents de TRAJET								
	Nombre d'accidents de SERVICE		dont nombre d'accidents sans arrêt			Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt			Accident de SERVICE		Accident de TRAJET	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0		0	0	0	0		747	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Rédacteurs	1	2	0	0		1	3	0	0		0	0	0	16
Adjoints administratifs	4	16	1	6		3	2	2	2		18	572	0	360
FILIERE ADMINISTRATIVE	5	18	1	6		4	5	2	2		765	572	0	376
Ingénieurs en chef	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Techniciens	2	0	0	0		1	0	1	0		0	0	12	0
Agents de maîtrise	3	0	0	0		1	0	0	0		116	11	0	0
Adjoints techniques	8	14	2	0		1	0	0	0		2 551	2 170	394	801
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	13	14	2	0		3	0	1	0		2 667	2 181	406	801
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Bibliothécaires	0	2	0	0		2	0	0	0		0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0		1	0	1	0		0	0	28	0
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	1	0	1		2	0	0	0		0	0	0	244
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	1	0	1		0	0	0	0		0	0	0	15
FILIERE CULTURELLE	0	4	0	2		5	0	1	0		0	0	28	259
Conseillers des APS	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0		2	0	0	0		0	70	94	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0		2	0	0	0		0	70	94	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0		0	2	0	0		0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	9	0	1		0	4	0	0		0	151	0	8
Agents sociaux	0	1	0	1		0	0	0	0		0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	10	0	2		0	6	0	0		0	151	0	8
Médecins	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Puéricultrices**	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Directeurs de police municipale	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Agents de police municipale	1	0	1	0		0	3	0	0		0	54	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	1	0	1	0		0	3	0	0		0	54	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
Animateurs	2	5	2	0		2	3	0	0		0	0	0	8
Adjoints d'animation	0	0	0	0		4	0	0	0		381	512	0	615
FILIERE ANIMATION	2	5	2	0		6	3	0	0		381	512	0	623
TOTAL	21	51	6	10		20	17	4	2		3 813	3 540	528	2 067



Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2024.

Remarque : Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Y a-t-il eu des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service ou des arrêts de travail en lien avec ces maladies en 2024 dans votre collectivité ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cadres d'emplois	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2024		Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans les années antérieures ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2024		Nombre de jours d'arrêts de travail			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe		Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des MP reconnues dans les années antérieures en fonction du sexe	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	1	1	0	0	24	321	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1	0	0	24	321	0	0
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques	0	1	2	2	0	804	767	36
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	1	2	2	0	804	767	36
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	1	0	0	0	349
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	1	0	0	0	349
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	2	2	3	24	1 125	767	385



	Pour accidents du travail		Pour maladie professionnelle ou à caractère professionnel ou contractée pendant le service		Autres cas	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires et stagiaires	0	0	0	0	0	0
Contractuels sur emploi permanent*	0	0	0	0	0	0

* y compris pensions d'invalidité du régime général.

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2024 ?	Oui
---	-----



Tableau 4.2.6.1 : les fonctionnaires

Fondement	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	0	0	0	0	0
Femmes enceintes							
Fonctionnaires réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée	0	1	0	0	0	3	4
Fonctionnaires occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	23	0	0	89	112
Fonctionnaires souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	23	0	3	96	123

Tableau 4.2.6.2 : les contractuels

Fondement	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	0	0	0	0	0
Femmes enceintes							
Contractuels réintégrés après un congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0



Votre collectivité a-t-elle été saisie d'une demande de protection fonctionnelle au cours de l'année ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.2.7.1 : les fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	1	0	1	0	0	0	2
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	1	0	1	0	0	0	2
Total	2	0	2	0	0	0	4

Tableau 4.2.7.2 : les contractuels

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	0	0	0	0	0	1	1
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	0	0	0	0	0	1	1
Total	0	0	0	0	0	2	2

anté et sécurité au travail

4.2.8

Nombre d'accidents mortels selon le genre

Votre collectivité a-t-elle connu un accident du travail mortel durant l'année ?		Non
--	--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes	Femmes	Total
Nombre d'accidents mortels			0



Anté et sécurité au travail

4.3.1

Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de violences sexuelles, de discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissements sexistes, menaces ou actes d'intimidation envers le personnel au cours de l'année 2024

laïcs et contractuels, y compris sur un emploi non permanent, présents au cours de l'année 2024.

Tableau 4.3.1.1 : Actes de violence physique envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) en 2024, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) envers le personnel au cours de l'année 2024						Nombre d'actes de violence sexuelle envers le personnel au cours de l'année 2024					
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.3 : Harcèlement moral envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement moral en 2024, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.4 : Harcèlement sexuel envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement sexuel en 2024, de la part d'utilisateurs ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.5 : Agissements sexistes envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'agissements sexistes en 2024, de la part d'utilisateurs ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes (cf. définition prévue par l'article L. 1142-2-1 du code du travail)					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.6 : Actes de discrimination envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de discrimination en 2024, de la part d'utilisateurs ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour actes de discrimination					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.7 : Menaces ou tout autre acte d'intimidation envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de menaces ou de tout autre acte d'intimidation en 2024, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour menaces ou tout autre acte d'intimidation					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0



Modalités organisationnelles

Quelles sont les modalités organisationnelles pour le dispositif de signalement ?	Assuré en propre par la collectivité
---	--------------------------------------

Modalités de traitement des faits signalés

Actes de violence physique

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence physique au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0

Actes de violence sexuelle

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence sexuelle au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Harcèlement moral

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement moral au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Harcèlement sexuel

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement sexuel au cours de l'année ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0

Nombre de dossiers dont la qualification est avérée		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Agissements sexistes

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'agissements sexistes au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Menaces

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de menaces au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Tout autre acte d'intimidation

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de tout autre acte d'intimidation au cours de l'année ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de discrimination

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de discrimination au cours de l'année ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et compléter les 2 tableaux suivants :

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par critère de discrimination

Critère de discrimination	Nombre d'actes recensés
Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses	0
Origine	0
Orientation sexuelle ou identité de genre	0
Age	0
Patronyme	0
Situation de famille ou de grossesse	0
Etat de santé	0
Apparence physique	0
Handicap	0
Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	0

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par contexte professionnel

Contexte professionnel	Nombre d'actes recensés
Recrutement	0
Promotion	0
Rémunération (dont primes)	0
Evaluation	0
Niveau et périmètre des missions	0
Autres	0

Nombre d'actes de violence physique ou sexuelle, discrimination, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agissement sexiste, menaces ou tout autre acte d'intimidation recensés ventilés par type de suite donnée

Si la collectivité a répondu OUI à au moins une des questions filtres précédentes, afficher et compléter le tableau suivant :

Type de suites données	Nombre d'actes recensés
Accueil	0
Accompagnement de la victime et orientation vers les professionnels compétents	0
Accompagnement de la victime pour dépôt de plainte	0
Mesures de mise à l'abri de la victime	0
Mise en place d'une enquête	0
Sanctions prises	0
Usage du droit de réponse ou de rectification	0
Signalement article 40 code de procédure pénale	0
Signalement plateforme PHAROS	0
Signalement auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès	0
Autres mesures	0



Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2024.

		Hommes	Femmes
Demandes	Demande de reclassement au cours de l'année 2024 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Demande de reclassement au cours de l'année 2024 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	3
	Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année	0	1
Décisions	Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année	0	1
	Période de préparation au reclassement refusée par l'agent au cours de l'année	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2024 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2024 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
	Retraite pour invalidité	0	0
	Licenciement pour inaptitude physique	0	0
	Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2024 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme et travaillant dans la filière :	2	5
	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
	FILIERE TECHNIQUE	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0
	Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2024	3	6
	Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	18	47
	Mises en disponibilité d'office	3	7

Votre collectivité a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2024 ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.5.1.1 : **les fonctionnaires**

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au cours de l'année 2024	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de l'année 2024	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de tentatives de suicides déclarées intervenues sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.5.1.2 : **les contractuels**

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au cours de l'année 2024	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de l'année 2024	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de tentatives de suicides déclarées intervenues sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0



5.1.1.1

Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2024 ayant participé à au moins une formation en 2024

Retour au sommaire

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2024 et ayant participé à au moins une formation en 2024.

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	20	17	11	16	64
Catégorie B	32	42	9	15	98
Catégorie C	213	239	38	49	539
Total	265	298	58	80	701



5.1.1.2

Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2024 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins une journée de formation en 2024

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2024 et ayant participé à au moins une formation en 2024.

Titulaires et stagiaires	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par										Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation					
	CNFPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation) Hommes	dont CPF (Compte Personnel de Formation) Femmes	Hommes	Femmes	Total	dont CPF Hommes	dont CPF Femmes				
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire														
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)	5.1.1(11)	5.1.1(12)				
Pour les agents de catégorie A																
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Formation prévue par les statuts particuliers	107	0	0	2	109	0	0	18	15	33	0	0				
dont formation d'intégration	20	0	0	0	20	0	0	2	0	2	0	0				
dont formation de professionnalisation	87	0	0	2	89	0	0	16	15	31	0	0				
Formation de perfectionnement	28	0	2	3	33	0	0	5	10	15	0	0				
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total	135	0	2	5	142	0	0	23	25	48	0	0				
Pour les agents de catégorie B																
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	35	0	0	0	35	3	32	1	3	4	1	3				
Formation prévue par les statuts particuliers :	200	0	0	0	200	0	0	19	31	50	0	0				
".. formation d'intégration	20	0	0	0	20	0	0	2	0	2	0	0				
".. formation de professionnalisation	180	0	0	0	180	0	0	17	31	48	0	0				
Formation de perfectionnement	44	0	11	30	85	0	0	19	29	48	0	0				
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total	279	0	11	30	320	3	32	39	63	102	1	3				
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)																
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	23	0	0	0	23	2	13	2	2	4	1	2				
Formation prévue par les statuts particuliers :	739	0	0	7	746	0	0	88	117	205	0	0				
".. formation d'intégration	105	0	0	0	105	0	0	14	7	21	0	0				
".. formation de professionnalisation	634	0	0	7	641	0	0	74	110	184	0	0				

Formation de perfectionnement	247	16	435	387	1 085	0	4	169	187	356	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 009	16	435	394	1 854	2	17	259	306	565	1	2
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	1 423	16	448	429	2 316	5	49	321	394	715	2	5

Contractuels sur emploi permanent	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par												Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation			
	CNFPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation) Hommes	dont CPF (Compte Personnel de Formation) Femmes	Hommes	Femmes	Total	dont CPF Hommes	dont CPF Femmes				
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire														
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)	5.1.1(11)	5.1.1(12)				
Pour les agents de catégorie A																
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	9	0	0	0	9	0	6	1	1	2	0	1				
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Formation de perfectionnement	103	0	4	2	109	0	0	11	16	27	0	0				
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total	112	0	4	2	118	0	6	12	17	29	0	1				
Pour les agents de catégorie B																
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Formation de perfectionnement	31	0	6	11	48	0	0	9	15	24	0	0				
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total	31	0	6	11	48	0	0	9	15	24	0	0				
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)																
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Formation prévue par les statuts particuliers	4	0	0	0	4	0	0	2	0	2	0	0				
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
dont formation de professionnalisation	4	0	0	0	4	0	0	2	0	2	0	0				
Formation de perfectionnement	114	0	79	87	280	0	0	36	49	85	0	0				
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total	118	0	79	87	284	0	0	38	49	87	0	0				
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
TOTAL Toutes catégories	261	0	89	100	450	0	6	59	81	140	0	1				

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur un emploi non permanent, présents au 31/12/2024 et ayant participé à au moins une formation en 2024.

Nombre total de journées de formation dispensées par												Nombre d'agents occupant un emploi non permanent et présents au 31/12/2024 ayant participé à au moins une action de formation dans l'année			
CNEPT		CNEPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)		Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)					
au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire	Hommes	Femmes				Hommes	Femmes							
5.1.2 (1)	5.1.2(2)	5.1.2(3)	5.1.2(4)	5.1.2(5)	5.1.2(6)	5.1.2(6)	5.1.2(7)	5.1.2(8)	5.1.2(9)	5.1.2(10)	5.1.2(6)				
Collaborateurs de cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels	56	0	42	95	193	0	21	35	56	0	0				
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	1	0	0	0	1	0	2	0	2	0	0				
Total	57	0	42	95	194	0	23	35	58	0	0				
Apprentis	0	0	0	2	2	0	0	1	1	0	0				
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
TOTAL Tous types	57	0	42	97	196	0	23	36	59	0	0				

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au 31/12/2024.

	Titulaires et stagiaires présents au 31/12/2024		Contractuels présents au 31/12/2024		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	5.1.3(1)	5.1.3(2)	5.1.3(3)	5.1.3(4)	
Validation des Acquis et des Expériences (VAE)					
Dossiers déposés durant l'année	0	0	0	0	
Dossiers en cours	0	0	0	0	
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation	0	0	0	0	
Bilans de compétence					
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale	0	1	0	0	
Congé de formation					
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2024	0	0	0	0	
- dont le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	

La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE) est un dispositif permettant aux agents pouvant justifier d'une expérience professionnelle de transformer cette expérience en un diplôme. Pour cela, un dossier doit être constitué et présenté à la commission placée auprès de la structure qui a délivré le diplôme sollicité par l'agent (école, université...). Ref. Loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002.

Champ : le tableau qui suit concerne le coût des formations qui ont eu lieu en 2024.

		Montants pour l'année 2024 en euros
5.1.4.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	334 723,00
5.1.4.2	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	23 395,00
5.1.4.3	Autres organismes	78 815,00
5.1.4.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité	19 955,00
5.1.4.5	Coût de la formation des apprentis	60 278,00
Coût total des actions de formation		517 166,00

Vos instances sont-elles placées auprès d'un centre de gestion ?	Non
--	-----

Si NON, afficher et renseigner le tableau suivant :

Instances	Nombre de représentants du personnel titulaires Hommes	Nombre de représentants du personnel suppléants Hommes	Nombre de représentants du personnel titulaires Femmes	Nombre de représentants du personnel suppléants Femmes
Comité social territorial	3	3	5	5
Formation spécialisée hygiène, de sécurité et des conditions de travail	3	3	5	5
Commission administrative paritaire	0	0	0	0
Commission consultative paritaire	0	0	0	0

Pour les centres de gestion uniquement :

Instances	Nombre de collectivités et d'établissements rattachés à l'instance placée auprès du centre de gestion	Nombre de représentants du personnel titulaires Hommes	Nombre de représentants du personnel suppléants Hommes	Nombre de représentants du personnel titulaires Femmes	Nombre de représentants du personnel suppléants Femmes
Comité social territorial	0	0	0	0	0
Formation spécialisée hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0	0	0
Commission administrative paritaire	0	0	0	0	0
Commission consultative paritaire	0	0	0	0	0

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion

	Nombre de réunions dans l'année 2024
du comité social territorial *	5
des commissions administratives paritaires	0
des commissions consultatives paritaires	0

* pour les collectivités ayant un CST propre

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, uniquement :

Disposez-vous d'une formation spécialisée hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de votre collectivité ?	Oui
---	-----

Si oui :

Nombre de réunions du F3SCT dans l'année 2024	3
Nombre de jours d'activité des représentants en F3SCT	0
Nombre de jours d'activité du secrétaire du F3SCT	0

Pour les centres de gestion, uniquement :

Votre comité social territorial (CST) a-t-il siégé en 2024 pour exercer les missions dévolues à une formation spécialisée hygiène, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT) ?	(vide)
---	--------

Si oui :

Nombre de réunions du CST dans l'année 2024 pour exercer les missions dévolues à une F3SCT	0
--	---

	Saisines de droit	Saisines effectuées à la demande des agents	Total
des commissions administratives paritaires	0	0	0
des commissions consultatives paritaires	0	0	0

A renseigner par les CDG et les collectivités non affiliées.

Champ : cette rubrique concerne les fonctionnaires et contractuels, présents au cours de l'année 2024.

	Nombre de jours dans l'année 2024
Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	
Journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	
Journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	
	Nombre d'heures dans l'année 2024
Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	
Heures de décharges d'activité de service :	
- auxquelles ont droit les organisations syndicales	
- effectivement utilisées	
	Nombre de protocoles dans l'année 2024
Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)	

Votre collectivité a-t-elle été concernée par les grèves en 2024 ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Nombre de journées de grève en 2024
Cessations collectives et concertées du travail	
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	433
- sur mot d'ordre national	433
- sur mot d'ordre uniquement local	0
- non précisé, autres	0

Avez-vous engagé des négociations au cours de l'année 2024 ?		Non			
Avez-vous conclu un ou plusieurs accords collectifs, en 2024 ou avant ?		Non			
Domaines de négociation		Nombre de négociations engagées à l'initiative de l'autorité territoriale au cours de 2024	Nombre de négociations engagées à l'initiative des organisations syndicales au cours de 2024	Nombre d'accords collectifs conclus et signés avant 2024	Nombre d'accords collectifs conclus et signés en 2024
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)		0	0	0	0
Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail		0	0	0	0
Mise en place du télétravail		0	0	0	0
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services		0	0	0	0
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations		0	0	0	0
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes		0	0	0	0
Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières		0	0	0	0
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap		0	0	0	0
Déroutement des carrières et promotion professionnelle		0	0	0	0
Apprentissage		0	0	0	0
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie		0	0	0	0
Intéressement collectif et modalités de mis en œuvre de politiques indemnitaires		0	0	0	0
Action sociale		0	0	0	0
Protection sociale complémentaire		0	0	0	0
Evolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences		0	0	0	0

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents en 2024 ?	Non
--	-----

Si NON, EN COURS ou NE SAIT PAS,

A défaut, existe-t-il une délibération de l'organe délibérant en 2024 ?	Non
---	-----

Si OUI à 6.1.6.1 ou 6.1.6.2,

Quels sont les services publics concernés par la continuité de service en 2024 ?

Collecte et traitement des déchets des ménages	(vide)
Transport public de personnes	(vide)
Aides aux personnes âgées et handicapées	(vide)
Accueil des enfants de moins de 3 ans	(vide)
Accueil périscolaire	(vide)
Restauration collective et scolaire	(vide)

Les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordre.

Montant des dépenses pour la réalisation des prestations d'action sociale (en € ; opérations réelles, hors opérations d'ordres)	468 419 €
---	-----------

Prestations servies directement par la collectivité (*)	Oui
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion (conclusion d'un contrat-cadre d'action sociale)	Oui
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	Non
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (comité d'oeuvres sociales local, organisme propre à la collectivité)	Non

(*) Cheques vacances, restauration, aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, prestation pour enfant en situation de handicap, autres...

Type de prestation	Nombre de bénéficiaires					
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Restauration	0	0	0	0	0	0
Logement Famille	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	1	1	0	0	0	0
	1	1	5	4	10	24
	0	0	0	0	0	0
	8	10	31	21	71	95
	1	1	3	3	10	12
	0	0	0	0	0	0
Vacances et loisirs	14	21	42	29	152	351
	0	0	0	0	0	0
	2	3	17	12	34	142
	0	0	0	0	0	0
Prêts et aides exceptionnelles (situations difficiles)						

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord collectif sur la protection sociale complémentaire ?	Oui
--	-----

	Santé	Prévoyance
Via une convention de participation propre à la collectivité	Non	Non
Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le centre de gestion	Oui	Oui
Via un contrat ou un règlement labellisé	Non	Non

Nombre de bénéficiaires	Santé	Prévoyance
Catégorie A	75	21
Catégorie B	100	34
Catégorie C	655	238
Agents sur emploi non permanent	0	0
Nombre total de bénéficiaires	830	293

Montant des participations (en €)		
Catégorie A	44 986	2 699
Catégorie B	58 873	3 945
Catégorie C	394 794	32 524
Agents sur emploi non permanent	0	0
Montant total des participations* (en €)	498 653	39 168

* arrondir à l'euro supérieur.



8.1.1 Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

25 concernent les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au cours de l'année 2024.

Des sanctions disciplinaires ont-elles été prononcées au cours de l'année 2024	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2024	
	Hommes	Femmes
Sanctions du 1er groupe :	7	2
Avertissement	4	1
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	3	1
Sanctions du 2ème groupe :	0	0
Radiation du tableau d'avancement	0	0
- dont en complément d'une sanction du 2ème groupe	0	0
- dont en complément d'une sanction du 3ème groupe	0	0
Abaissement d'échelon	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0
Sanctions du 3ème groupe :	0	0
Retrogradation	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	0	0
Sanctions du 4ème groupe :	0	0
Mise à la retraite d'office	0	0
Révocation	0	0

Fonctionnaires stagiaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 2024	
	Hommes	Femmes
Avertissement		
Blâme		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours		
Exclusion définitive du service		

Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2024	
	Hommes	Femmes
Avertissement	1	2
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions	2	0
Licenciement	0	0

Précision : compter un motif par sanction	Principal motif des sanctions prononcées concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2024	
	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	0	0
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	2	3
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	1	1
Ivresse	2	0
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	0	0
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	5	0
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	0	0
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	0	0
Autres	0	0

Champ : Concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au cours de l'année 2024.

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du remboursement des frais de trajets domicile – travail en transport en commun	Hommes	Femmes	Ensemble
	67	167	234

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du forfait de mobilité durable	Hommes	Femmes	Ensemble
	41	13	54

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient de la prime de covoiturage	Hommes	Femmes	Ensemble
	0	0	0